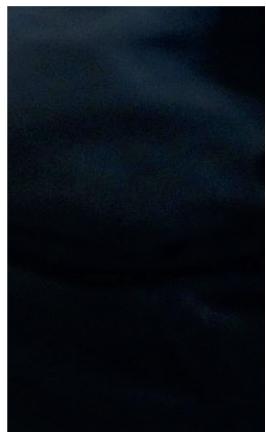
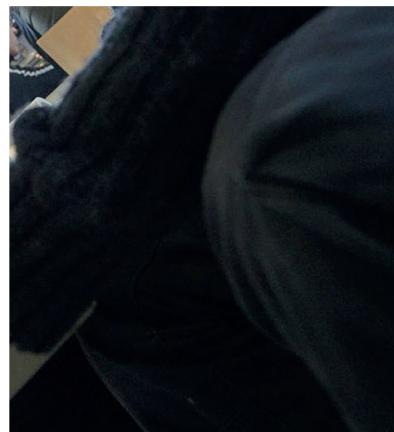


INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES GUIDE DES RÉPONSES EXISTANTES

NOVEMBRE 2019



Introduction

Depuis 2017, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et le CLHAJ 76 co-animent un réseau de travail sur la thématique du logement des jeunes et de l'insertion professionnelle, afin de renforcer les liens entre partenaires et de mieux prendre en charge la question des jeunes en insertion professionnelle, au regard de leurs besoins en logement ou en hébergement.

La finalité de ce groupe est de développer le réseau de professionnels d'une part, et permettre l'identification et la mise en place d'initiatives communes répondant aux besoins des jeunes d'autre part.

Les partenaires se sont ainsi investis dans la rencontre de professionnalisation des acteurs des domaines de l'insertion professionnelle, du logement et de l'hébergement, organisée le 17 avril 2018, et dans la réalisation du présent guide, diffusé à cette occasion.

Ce guide, fruit du travail des partenaires, est à double entrée :

- « Guide de l'insertion professionnelle des jeunes » au recto :
 - Ce guide ne prétend pas à l'exhaustivité, il ne s'agit pas d'un catalogue de dispositifs que l'on pourrait se procurer par ailleurs ;
 - Il recense les principaux types de situations pouvant être rencontrés du point de vue de l'insertion professionnelle (emploi en alternance, formation, accompagnement...), ainsi que les solutions qui peuvent être mobilisées, notamment du point de vue de l'orientation des publics (mobilité, santé...) ;
 - Cette deuxième édition propose de nouvelles fiches et une mise à jour des dispositifs de prise en charge existants.
- « Guide de l'hébergement et du logement adapté » au verso, réalisé en 2014 et réactualisé annuellement depuis 2017.



Hôtel de la communauté - 19, rue Georges Braque - CS70854 - 76600 Le Havre
Téléphone : 02 77 61 26 81 – @ : referent-habitat@lehavremetro.fr
www.lehavreseinemetropole.fr



Editorial

Suite à la création de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole au 1^{er} janvier 2019, le territoire va se doter d'ici début 2021 d'un nouveau programme local de l'habitat (PLH). C'est dans ce cadre d'intervention que la communauté urbaine poursuivra ses missions en faveur de l'amélioration de l'habitat et du logement des habitants à l'échelle des 54 communes de son territoire, aux côtés de l'Etat, du Département et des bailleurs sociaux notamment.

L'accès au logement est parfois contrecarré par des obstacles de différentes natures, et le passage par un hébergement ou un « logement accompagné » peut s'avérer être une nécessité. C'est notamment le cas des jeunes, pour qui l'accès à un logement autonome dépend d'une insertion professionnelle préalable.

Afin de mieux prendre en compte cette dimension de l'insertion professionnelle, Le Havre Seine Métropole et ses partenaires travaillent dans une logique de coordination des acteurs professionnels regroupant les compétences logement, hébergement, insertion professionnelle et accompagnement.

Ce travail en réseau inscrit dans le programme d'actions du précédent PLH et se concrétise par une approche pluridisciplinaire afin d'apporter autant que possible des réponses adaptées aux diverses situations de jeunesse.

La mise à jour régulière de ce guide « à double entrée » a vocation à rendre lisible l'offre en évolution afin d'aider les professionnels chargés d'orienter et d'accompagner les personnes en demande. Le rapprochement des thématiques de l'insertion professionnelle des jeunes et de l'hébergement / logement adapté concourt à la réalisation de l'objectif de mise en réseau des acteurs.

Merci à tous les partenaires qui ont contribué à sa mise à jour.

Vous pouvez également le consulter sur le site internet de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
<https://www.lehavreseinemetropole.fr/rubrique/se-loger>

Jean-Baptiste GASTINNE

Président Le Havre Seine Métropole

| SOMMAIRE | |
|---|-----------|
| Introduction | 2 |
| Editorial | 3 |
| Emploi et alternance | 5 |
| - Alternance : | 5 |
| → contrat d'apprentissage | 5 |
| → contrat de professionnalisation | 6 |
| - Atelier et chantier d'insertion (ACI) | 7 |
| - Association intermédiaire (AI) | 8 |
| - Entreprise d'insertion (EI) | 9 |
| - Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) | 10 |
| - Entreprise adaptée (EA) | 11 |
| - GEIQ BTP et Propreté | 12 |
| Formation | 13 |
| - Qualif' collectif | 13 |
| - « Une formation, un emploi » | 14 |
| - Qualif' individuel | 15 |
| - Socle de compétences | 17 |
| - Dispositif de Construction de Parcours d'Accès à la Qualification et à l'Emploi | 18 |
| - Formation accompagnée | 20 |
| - Formations sanitaires et sociales – financement de parcours | 22 |
| - Formations sanitaires et sociales – bourses sur critères sociaux | 23 |
| - Dispositif de formation pour les salariés en insertion | 24 |
| Accompagnement | 27 |
| - Accompagnement à la création d'entreprise | 27 |
| - CAP Parrainage | 28 |
| - 100 chances 100 emplois | 29 |
| - EPIDE | 30 |
| - Garantie Jeunes | 31 |
| - Itinéraires vers l'emploi | 32 |
| - O'Lab | 33 |
| - PACEA | 34 |
| - Parrainage de la Mission Locale | 35 |
| - Pôles d'insertion professionnelle (FODENO) | 36 |
| - Service Emploi de la Mission Locale | 37 |
| Service civique | 38 |
| Mobilité | 39 |
| - Pôle Mobilité du bassin d'emploi du Havre | 39 |
| - Mobilité sur le territoire | 40 |
| - Pass Monde : Etudes secondaires, Etudes Supérieures, Volontariat et Initiative | 41 |
| Santé | 42 |
| - Examen de prévention en santé de l'UC-IRSA | 42 |
| - Aide et écoute psychologique | 43 |
| - Addictions, soins, accompagnement et prévention | 44 |
| - Troubles psychiques, aide à la santé mentale | 45 |
| - SAVS / SAMSAH | 46 |
| - Accompagnement des troubles « DYS- » | 47 |
| - Handicap, recrutement et maintien | 48 |
| Liens utiles | 49 |
| Lexique des principaux sigles utilisés | 50 |

Emploi et alternance

Alternance : contrat d'apprentissage

Contrat de travail en alternance qui vise à la fois l'obtention d'une qualification et d'une expérience professionnelle.

| | |
|---------------------|---|
| OBJECTIF / FINALITÉ | Préparer un diplôme professionnel de l'enseignement secondaire, un diplôme de l'enseignement supérieur ou un titre professionnel. |
| PUBLIC CONCERNÉ | <ul style="list-style-type: none">- Jeunes de 16 à 29 ans révolus- Au-delà de 29 ans sous condition :<ul style="list-style-type: none">∞ Préparation d'un diplôme supérieur à celui obtenu, travailleurs handicapés, personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise. |
| MODALITÉS | <ul style="list-style-type: none">- Signature d'un contrat de travail conduisant à l'obtention du titre professionnel ou du diplôme visé (variabilités selon la situation du demandeur) :- Pour une durée déterminée pouvant varier de 6 mois à 3 ans et pouvant être adaptée en fonction des compétences de l'apprenti.- Pour une durée indéterminée débutant par une période d'apprentissage d'une durée équivalente au cycle de formation.- Rémunération par l'employeur, variable selon l'âge et l'année de formation. |
| PROCÉDURE | <ul style="list-style-type: none">- Signature d'un contrat d'apprentissage entre le salarié et l'employeur, enregistré par divers organismes selon les situations,- Prescripteurs possibles :<ul style="list-style-type: none">∞ Ensemble des acteurs de l'accompagnement professionnel et de l'insertion professionnelle,∞ Réception et diffusion des offres d'emploi auprès du public,<ul style="list-style-type: none">- A la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral (conseiller emploi et alternance),- Au Pôle emploi,- Au sein des Mairies (service dédié) à l'accompagnement professionnel,- Au Département de la Seine Maritime auprès de bénéficiaires du RSA,- Dans les organismes de formation,- Au sein de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), <p>Et dans tout le réseau local de l'insertion professionnelle...</p> |
| OPÉRATEURS | <ul style="list-style-type: none">- Employeurs signataires du contrat d'apprentissage,- Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ),- Organismes de formation agréés pour la formation d'Apprentis. |
| FINANCEURS | La formation de l'apprenti en CFA est financée par le biais de taxes et contributions, en particulier la taxe d'apprentissage, à la charge des entreprises. |
| CONTACTS | Sites internet : http://travail-emploi.gouv.fr https://apprentissage.normandie.fr https://www.alternance.emploi.gouv.fr |

Emploi et alternance

Alternance : contrat de professionnalisation

Contrat de travail en alternance qui vise à la fois l'obtention d'une qualification et d'une expérience professionnelle.

| | |
|---------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | Acquérir une qualification professionnelle reconnue (titre professionnel ou diplôme) au cours d'une période d'alternance. |
| PUBLIC CONCERNÉ | <ul style="list-style-type: none">- Jeunes de 16 à 25 ans révolus- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus,- Bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH,- Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé. |
| MODALITÉS | <ul style="list-style-type: none">- CDD de 6 à 12 mois, voire 36 mois suivant conditions- CDD renouvelable une fois :<ul style="list-style-type: none">∞ si seconde qualification visée (supérieure ou complémentaire à la 1^{ère}),∞ si qualification non obtenue sur la période d'alternance,- CDI : phase d'alternance de 12 à 24 mois, puis poursuite sous le régime du CDI de droit commun,- Période d'essai possible. |
| PROCÉDURE | <ul style="list-style-type: none">- Signature d'un contrat de professionnalisation entre le salarié et l'employeur, déposé auprès de la DIRECCTE, après envoi et validation de l'OPCO.- Prescripteurs possibles :<ul style="list-style-type: none">∞ Ensemble des acteurs de l'accompagnement professionnel et de l'insertion professionnelle,∞ Réception et diffusion des offres d'emploi auprès du public,<ul style="list-style-type: none">- A la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral (conseiller emploi et alternance),- Au Pôle emploi,- Au sein des Mairies (service dédié à l'accompagnement professionnel),- Au Département de la Seine Maritime auprès des bénéficiaires du RSA,- Dans les organismes de formation,- Au sein de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), <p>Et dans tout le réseau local de l'insertion professionnelle...</p> |
| OPÉRATEURS | <ul style="list-style-type: none">- Employeurs privés, sauf les particuliers (employeurs publics exclus),- Formation assurée par l'entreprise, si elle dispose d'un service de formation,- Formation assurée par un organisme de formation, si elle n'en dispose pas. |
| FINANCEURS | <ul style="list-style-type: none">- Salarié rémunéré par l'entreprise employeur,- Prise en charge financière de la formation par l'OPCO. |
| CONTACTS | <p>Sites internet : http://travail-emploi.gouv.fr https://apprentissage.normandie.fr https://www.alternance.emploi.gouv.fr</p> |

Emploi et alternance

Atelier et chantier d'insertion (ACI)

L'ACI fait partie - avec l'association intermédiaire (AI), l'entreprise d'insertion (EI) et l'entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) - des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

| | |
|---------------------|---|
| OBJECTIF / FINALITÉ | Les ACI proposent un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. |
| PUBLIC CONCERNÉ | <ul style="list-style-type: none">- les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté,- les bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS...),- les demandeurs d'emploi de longue durée,- les travailleurs reconnus handicapés. |
| MODALITÉS | Contrats à durée déterminée, dits d'insertion (CDDI) de 4 à 24 mois, sauf dérogations. |
| PROCÉDURE | <ul style="list-style-type: none">- Orientation et repérage du public par tous les acteurs intervenant dans l'accueil des publics pouvant relever de l'IAE,- Validation de l'orientation par les prescripteurs (Pôle emploi – Cap emploi – Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral),- Décision d'embauche par la SIAE,- Délivrance de l'agrément par Pôle emploi,- Embauche par la SIAE. |
| OPÉRATEURS | Pôle emploi |
| FINANCEURS | DIRECCTE – Conseil Départemental |
| CONTACTS | <p>Sur la zone du Havre, 9 chantiers d'insertion sont conventionnés :</p> <ul style="list-style-type: none">- AHAPS – 11 rue Fontenoy, 76600 Le Havre – Tél : 02 35 53 17 27- AQUACAUX – 70 chemin de Saint-Andrieux, 76930 Octeville-sur-Mer Tél : 02 35 46 04 97 – www.aquacaux.fr- CONSERVATOIRE MARITIME – Hangar 41 – Quai du Brésil, 76600 Le Havre Tél : 02 35 24 40 05- LA PASSERELLE – 114 rue de la Cavée Verte, 76620 Le Havre – Tél : 02 35 54 44 61 www.la-passerelle76.fr- LE GRENIER – 28 rue du Capuchet, 76620 Le Havre – Tél : 02 35 21 18 24 www.asso-legrenier.org- LE BATEAU DE BROTONNE – Parc d'activités, rue du Château, 76700 Saint-Laurent-de-Brèvedent – Tél : 02 32 70 48 00 – www.bateaudebrotonne.net- MEDIACTION – 4 rue Pierre Faure, 76600 Le Havre – Tél : 09 88 02 50 24 www.mediaction-lehavre.fr- GRAINE EN MAIN – 470 chemin de la Garenne, 76430 Etainhus Tél : 09 62 51 16 15 – www.graineenmain.org <p>Contact : Jean-Loup RIOU – DIRECCTE – jean-loup.riou@direccte.gouv.fr Tél : 02 35 19 56 04</p> |

Association intermédiaire (AI)

L'AI fait partie – avec l'entreprise d'insertion (EI), l'entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) et les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) - des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

| | |
|----------------------------|---|
| OBJECTIF / FINALITÉ | Contribuer à l'insertion et au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, en leur permettant de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs (particuliers, associations, collectivités locales, entreprises...). |
| PUBLIC CONCERNÉ | <ul style="list-style-type: none">- les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté,- les bénéficiaires de minima sociaux (revenu de solidarité active (RSA), allocation de solidarité spécifique (ASS)...),- les demandeurs d'emploi de longue durée,- les travailleurs reconnus handicapés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), etc. |
| MODALITÉS | Mises à disposition à titre onéreux ; impliquant d'une part la conclusion d'un contrat de travail avec le salarié (CDD d'usage principalement), et d'autre part la conclusion d'un contrat de mise à disposition avec l'utilisateur (entreprise, particulier, associations...). |
| PROCÉDURE | <ul style="list-style-type: none">- Orientation et repérage du public par tous les acteurs intervenant dans l'accueil des publics pouvant relever de l'IAE,- Validation de l'orientation par les prescripteurs (Pôle emploi – Cap emploi – Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral),- Décision d'embauche par la SIAE,- Délivrance de l'agrément par Pôle emploi,- Embauche par la SIAE. |
| OPÉRATEURS | Pôle emploi |
| FINANCEURS | DIRECCTE – Conseil Départemental |
| CONTACTS | <p>Sur la zone du Havre, 2 associations intermédiaires sont conventionnées :</p> <ul style="list-style-type: none">- ATOUTS FAIRE – 7 rue du 8 mai 1945, 76700 Harfleur – Tél : 02 35 51 70 88 www.asso-atoutsfaire.org/contact - @ : asso.atoutsfaire@gmail.com- BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS (BAC) – 30 rue de Valmy, 76600 Le Havre Tél : 02 35 25 35 08 – www.baclehavre.com - @ : baclehavre@aol.com <p>Contact : Jean-Loup RIOU – DIRECCTE – jean-loup.riou@direccte.gouv.fr Tél : 02 35 19 56 04</p> |

Emploi et alternance

Entreprise d'insertion (EI)

L'entreprise d'insertion fait partie avec l'association intermédiaire (AI), l'entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) et les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) - des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

| | |
|---------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | Une entreprise d'insertion est une entreprise opérant dans le secteur marchand, mais dont la finalité est avant tout sociale : proposer à des personnes en difficulté une activité productive assortie de différentes prestations définies selon les besoins de l'intéressé (« réenraînement aux rythmes de travail, formation, accompagnement social ...) pour construire et finaliser avec elles un parcours d'insertion socioprofessionnel durable. |
| PUBLIC CONCERNÉ | <ul style="list-style-type: none">- les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté,- les bénéficiaires de minima sociaux (RSA...),- les demandeurs d'emploi de longue durée. |
| MODALITÉS | <p>Le recrutement se fait dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI). La durée hebdomadaire de travail du salarié embauché dans ce cadre ne peut être inférieure à 20 heures. Elle peut varier sur tout ou partie de la période couverte par le contrat sans dépasser la durée légale hebdomadaire.</p> <p>La durée du CDDI ne peut être inférieure à 4 mois. Le CDDI peut être renouvelé dans la limite d'une durée totale de 24 mois.</p> |
| PROCÉDURE | <ul style="list-style-type: none">- Orientation et repérage du public par tous les acteurs intervenant dans l'accueil des publics pouvant relever de l'IAE,- Validation de l'orientation par les prescripteurs (Pôle emploi – Cap emploi – Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral),- Décision d'embauche par la SIAE,- Délivrance de l'agrément par Pôle emploi,- Embauche par la SIAE. |
| OPÉRATEURS | Pôle emploi |
| FINANCEURS | DIRECCTE – Conseil Départemental |
| CONTACTS | <p>4 entreprises d'insertion sont conventionnées sur la zone du Havre :</p> <ul style="list-style-type: none">- ENVIE 2E – 4028 route du Canal Bossière, 76700 Gonfreville-l'Orcher Tél : 02 35 25 19 36 – www.envie.org/contact- ODD – Esthétique Automobile, 120 bd Amiral Mouchez, 76600 Le Havre Tél : 02 35 54 32 21 – www.odd-normandie.fr - @ : contact@odd-normandie.fr- IPS 76 – 33 rue de l'Avenir, 76620 LE HAVRE – Tél : 09 52 62 95 31 @ : contact.ips.76@gmail.com- ABBEI Agence du Havre - 19 rue François Chesnel, 76600 Le Havre Tél : 02 32 91 70 70 – contact@abbei.org <p>Contact : Jean-Loup RIOU – DIRECCTE – jean-loup.riou@direccte.gouv.fr Tél : 02 35 19 56 04</p> |

Emploi et alternance

Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)

L'ETTI fait partie - avec l'association intermédiaire (AI), l'entreprise d'insertion (EI) et les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) - des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

| | |
|----------------------------|---|
| OBJECTIF / FINALITÉ | Entreprise d'intérim, l'ETTI a ceci de particulier que son activité est entièrement centrée sur l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Elle leur propose des missions auprès d'entreprises utilisatrices, mais également un suivi et un accompagnement social et professionnel, pendant et en dehors des missions. |
| PUBLIC CONCERNÉ | Les personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et notamment : <ul style="list-style-type: none">- les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté,- les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA),- les demandeurs d'emploi de longue durée. |
| MODALITÉS | L'ETTI conclut avec la personne en insertion un contrat de travail temporaire dont la durée peut atteindre 24 mois (renouvellement compris) au lieu de 18 mois dans le cas général. |
| PROCÉDURE | <ul style="list-style-type: none">- Orientation et repérage du public par tous les acteurs intervenant dans l'accueil des publics pouvant relever de l'IAE,- Validation de l'orientation par les prescripteurs (Pôle emploi – Cap emploi – Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral),- Décision d'embauche par la SIAE,- Délivrance de l'agrément par Pôle emploi,- Embauche par la SIAE. |
| OPÉRATEURS | Pôle emploi |
| FINANCEURS | DIRECCTE – Conseil Départemental |
| CONTACTS | Deux ETTI sont conventionnées sur la zone du Havre : <ul style="list-style-type: none">- ILHICAUX – INTERIM – 30 rue de Valmy, 76600 Le Havre – Tél : 02 35 25 35 08 @ : ilhicaux@gmail.com- HUMANDO – 7 rue Gustave Serrurier, 76620 Le Havre – Tél : 02 35 42 03 30 www.humando.fr - @ : lehavre@humando.fr Contact : Jean-Loup RIOU – DIRECCTE – jean-loup.riou@direccte.gouv.fr Tél : 02 35 19 56 04 |

Emploi et alternance

Entreprise adaptée (EA)

Une entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire qui a la spécificité d'employer au moins 55% de travailleurs handicapés parmi ses effectifs de production.

| | |
|---------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | Sa vocation est de soutenir l'identification ou la consolidation d'un projet professionnel du salarié handicapé, et d'accompagner la réalisation de ce projet dans l'entreprise adaptée elle-même ou en dehors avec d'autres employeurs. |
| PUBLIC CONCERNÉ | Les personnes reconnues travailleurs handicapés, sans emploi, les plus éloignées du marché du travail. |
| MODALITÉS | Recrutement en CDI ou en CDD. Le travailleur handicapé reçoit un salaire fixé compte tenu de l'emploi qu'il occupe et de sa qualification. Ce salaire ne peut être inférieur au SMIC. |
| PROCÉDURE | Recrutement : <ul style="list-style-type: none">- soit sur proposition du service public de l'emploi (Pôle emploi, Cap Emploi et Mission locale),- soit directement par l'entreprise adaptée. Les modalités de recrutement en entreprise adaptée devront respecter les critères prévus par arrêté. |
| OPÉRATEURS | Pôle emploi – Cap Emploi – Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral |
| FINANCEURS | DIRECCTE |
| CONTACTS | 8 entreprises adaptées agréées sur la zone du Havre : <ul style="list-style-type: none">- AJEP – 78 rue Robert Ancel - 76700 HARFLEUR – Tél : 02 35 49 50 50 @ : aiep@wanadoo.fr – www.aiep-jardin.com- ATELIER PICKING - 68 bd Jules Durand - 76600 LE HAVRE Tél : 02 35 25 07 21 - @ : contact@atelier-picking.fr – www.atelier-picking.fr- EXEGO - 26 rue des Magasins Généraux - 76600 LE HAVRE – Tél : 02 35 26 75 75 - @ : exego.teleservices@exego.fr – www.exego.fr- HANDIRECT - 10 rue Denfert Rochereau - 76600 LE HAVRE Tél : 02 35 51 60 24 – normandie@handirect.com – www.handirect.com/agence/lehavre.html- LOUIS DELAMARE - 12-14 rue Albert Huet - 76600 LE HAVRE Tél : 02 35 41 33 63 - @ : association-louis.delamare@orange.fr www.louisdelamareaveugles.com- SCEANE - 66 rue Alfred Sisley - 76620 LE HAVRE – Tél : 02 35 53 36 58 @ : secretariat@sceane.fr – www.sceane.fr- VAUBAN ENVIRONNEMENT - 19 rue Jean Dausset - 76620 LE HAVRE Tél : 02 35 53 03 70 - www.vauban-environnement.fr- VAUBAN INDUSTRIE - 19 rue Jean Dausset - 76620 LE HAVRE Tél : 02 35 53 03 70 Contact : Jean-Loup RIOU – DIRECCTE – jean-loup.riou@direccte.gouv.fr Tél : 02 35 19 56 04 |

Emploi et alternance

GEIQ BTP et PROPRETE

Les GEIQ BTP et PROPRETE regroupent les entreprises du secteur qui, pour résoudre leurs difficultés de recrutement, parient sur le potentiel des personnes en difficulté d'accès à l'emploi via la mise en œuvre de parcours d'insertion et de qualification par des contrats en alternance.

| | | |
|---------------------|---|---|
| OBJECTIF / FINALITÉ | Mettre en œuvre des parcours d'insertion et de qualification débouchant vers l'emploi par : <ul style="list-style-type: none">- Une stabilisation de la situation professionnelle,- Un accompagnement social qui renforce cette stabilité,- L'accès à une formation longue et à des éléments de qualification validés,- Une transmission de savoir-faire professionnel optimisée grâce au GEIQ. | |
| PUBLIC CONCERNÉ | <ul style="list-style-type: none">- Jeunes sans qualification,- Demandeurs d'emploi de longue durée,- Bénéficiaires du RSA. | |
| MODALITÉS | Contrats de professionnalisation et CDD d'insertion, durée de 6 à 24 mois, renouvelable deux fois dans la limite de 24 mois. | |
| PROCÉDURE | <ul style="list-style-type: none">- Orientation des candidatures par mail et par téléphone via la coordinatrice Emploi & formation,- Prise de contact avec le candidat et programmation d'un premier rendez-vous pour un entretien vers une validation de son projet professionnel et une orientation ou un positionnement vers les demandes en cours ou à venir,- Pré requis : savoir lire, écrire et compter (4 opérations de base). <p>Les prescripteurs sont les partenaires locaux et les professionnels du territoire qui accompagnent les demandeurs d'emploi dans le cadre de leur insertion professionnelle vers l'emploi.</p> | |
| OPÉRATEURS | GEIQ BTP Normandie et GEIQ PROPRETE | |
| FINANCEURS | Adhérents, DIRECCTE, OPCA | |
| CONTACTS | <p>GEIQ BTP :</p> <p>Monsieur Kevin LE HEN 1 rue Paul Marion - 76600 Le Havre Tél : 02 35 26 72 54 @ geiqbtpnormandie@gmail.com http://geiq-btp-normandie.fr</p> | <p>GEIQ Propreté :</p> <p>Madame Hélène HEUTTE 45 bis boulevard de Graville - 76600 Le Havre Tél : 06 68 23 71 12 @ helene.heutte@geiq-proprete-normandie.fr</p> |

Formation

Qualif' collectif

La Région Normandie a une compétence générale en matière de formation professionnelle continue notamment auprès des publics demandeurs d'emploi. Le programme Qualif' permet de proposer une offre de formation adaptée aux particularités et besoins des territoires, de répondre aux besoins en qualification et compétences des entreprises et de favoriser la montée en compétences des normands et leur insertion professionnelle. Le programme Qualif' se décline en trois dispositifs : le qualif' collectif, le qualif' individuel et le dispositif « Une formation, un emploi ». La présente fiche est spécifique au programme Qualif' Collectif.

| | |
|---------------------|---|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <ul style="list-style-type: none">- <u>Finalité</u> : faire de l'acquisition de compétences professionnelles et de l'augmentation du niveau de qualification des demandeurs d'emploi un levier d'insertion et un investissement en faveur de la compétitivité des entreprises en Normandie.- <u>Objectifs</u> :- proposer une offre de formation adaptée aux particularités et aux besoins des territoires,- répondre aux besoins en qualification et compétences des entreprises,- favoriser la montée en compétences des normands et leur insertion professionnelle. |
| PUBLIC CONCERNÉ | <ul style="list-style-type: none">- Demandeurs d'emploi, inscrits ou non à Pôle emploi,- Sortis de formation initiale (scolaire, universitaire et apprentissage) depuis plus de 9 mois ou sortis de formation initiale depuis moins de 9 mois et suivis par la Mission locale dans le cadre de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs,- N'ayant pas bénéficié d'un financement de la Région pour le suivi d'une formation qualifiante au cours des 12 derniers mois. |
| MODALITÉS | <ul style="list-style-type: none">- Des actions de formation qualifiantes avec pour objectifs de permettre aux stagiaires de :- Se perfectionner ou d'acquérir de nouvelles compétences attendues par les entreprises,- Accéder à un emploi dans le métier visé et/ ou de poursuivre son parcours dans le cadre d'une formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation...),- Des actions de formation certifiantes : avec comme objectif de préparer le stagiaire à l'obtention de tout ou partie d'une certification prioritairement inscrite au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles). |
| PROCEDURE | <ul style="list-style-type: none">- L'adhésion au programme est volontaire. <u>Elle fait suite à une proposition d'une structure d'accueil (Mission locale, Pôle emploi et Cap emploi) ou à une demande des intéressés directement auprès de l'organisme de formation.</u>- L'organisme de formation est responsable du recrutement. Il s'assure de la cohérence du projet et vérifie la capacité pédagogique de la personne à suivre la formation (positionnement pédagogique).- Les stagiaires dont le projet de formation qualifiante a été validé dans le cadre du dispositif d'orientation sont prioritaires. |
| OPÉRATEURS | Organismes de formation, Région Normandie |
| FINANCEURS | <ul style="list-style-type: none">- Organisme de formation directement payé par la Région Normandie,- Rémunération du demandeur d'emploi par la Région sous conditions. |
| CONTACTS | https://parcours-metier.normandie.fr/formation-je-me-forme |

Formation

« Une Formation, Un Emploi »

Le dispositif « Une Formation, Un Emploi » permet de former un demandeur d'emploi en partenariat avec une entreprise, pour préparer au mieux son embauche au sein de l'entreprise partenaire.

| | |
|----------------------------|---|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <ul style="list-style-type: none">- <u>Finalité</u> : répondre aux besoins en compétences des entreprises en formant des demandeurs d'emploi en amont de leur recrutement.- <u>Objectifs</u> :- Répondre aux besoins des employeurs du secteur privé ou public, installés en Normandie ou désireux de s'y installer à l'issue de la formation, n'ayant pas procédé à des licenciements économiques au cours des 12 derniers mois et étant à jour de leurs cotisations sociales. |
| PUBLIC CONCERNÉ | <ul style="list-style-type: none">- Demandeurs d'emploi, inscrits ou non à Pôle emploi,- Sortis de formation initiale (scolaire, universitaire et apprentissage) depuis plus de 9 mois ou sortis de formation initiale depuis moins de 9 mois et suivis par la Mission locale dans le cadre de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs,- N'ayant pas bénéficié d'un financement de la Région pour le suivi d'une formation qualifiante au cours des 12 derniers mois (sauf si la nouvelle formation permet une augmentation du niveau de qualification du demandeur d'emploi). |
| MODALITÉS | <ul style="list-style-type: none">- <u>Le dispositif favorise l'accès à un premier niveau d'employabilité par :</u>- <u>La qualification professionnelle</u>,- <u>L'acquisition des premiers gestes professionnels</u> dans le cadre d'une perspective de contrat en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation),- <u>La spécialisation</u> nécessaire d'un demandeur d'emploi pour accéder à un poste concerné.- Les formations doivent être organisées en alternance entre le centre de formation et l'entreprise. Elles doivent être prioritairement sanctionnées par des certifications inscrites au RNCP sachant que l'accès à la certification pourra se faire pendant la période sous statut stagiaire ou durant le contrat signé à l'issue de la formation.- La formation devra durer un minimum de 140 heures en centre de formation et durer au maximum 12 mois. |
| PROCEDURE | <ul style="list-style-type: none">- L'employeur initie la démarche en envoyant un dossier de demande à la Région Normandie,- Le projet est instruit en lien avec un opérateur technique et les partenaires et validé par les élus de la Région. |
| OPÉRATEURS | Organismes de formation, Région Normandie |
| FINANCEURS | <ul style="list-style-type: none">- Organisme de formation directement payé par la Région Normandie,- Rémunération du demandeur d'emploi par la Région sous conditions. |
| CONTACTS | https://parcours-metier.normandie.fr/formation-je-me-forme |

Formation

Qualif' Individuel

| | |
|---------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <ul style="list-style-type: none"> - <u>Finalité</u> : faire de l'acquisition de compétences professionnelles et de l'augmentation du niveau de qualification des demandeurs d'emploi un levier d'insertion et un investissement en faveur de la compétitivité des entreprises en Normandie. - <u>Objectifs</u> : - proposer une offre de formation adaptée aux particularités et aux besoins des territoires, - répondre aux besoins en qualification et compétences des entreprises, - favoriser la montée en compétences des normands et leur insertion professionnelle. |
| PUBLIC CONCERNÉ | <p>Le dispositif Qualif' individuel s'adresse aux résidents de la Région Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi, - Sortis de formation initiale (scolaire, universitaire et apprentissage) depuis plus de 9 mois ou sortis de formation initiale depuis moins de 9 mois et suivies par la Mission locale dans le cadre de la Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), - N'ayant pas bénéficié d'une formation qualifiante au cours des 12 derniers mois, - Ayant validé leur projet professionnel, - Suivis par une structure d'accueil (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, APEC, PLIE, etc.) ou par un des opérateurs de formation de la Région dans le cadre du dispositif de Construction de Parcours d'Accès à la Qualification et à l'Emploi, CAQ, Réussir. |
| MODALITÉS | <p>Pour être éligibles au dispositif Qualif' individuel, les formations doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être de niveau 3 à 6 (anciennement V à I) et viser impérativement des certifications inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Une possibilité dérogatoire existe lorsque la formation vise un métier nouveau pour lequel il n'existe pas encore de certification, • Viser l'acquisition de compétences techniques liées à un métier (il ne pourra s'agir de formations uniquement liées à des exigences réglementaires telles que FCO, CACES, FIMO, etc.), • Être d'une durée maximale de 12 mois pour les formations du niveau 3 à 6 (anciennement V à II) et 24 mois pour les formations de niveau 7 (anciennement I), • Se dérouler en centre et de préférence avec des temps en entreprise avec un maximum de 50 % du plan de formation en entreprise sauf lorsque l'organisme certificateur le prévoit • Se dérouler à temps plein ou à temps partiel • Répondre aux exigences en matière de qualité des actions de formation <p>Les formations suivantes ne sont pas éligibles au dispositif Qualif' individuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les formations financées dans le cadre du programme Qualif' Collectif sauf si l'accès à ces formations est rendu difficile du fait de l'éloignement géographique du candidat. Un financement via le Qualif' individuel pourra être mobilisé si le temps de trajet nécessaire pour se rendre sur le lieu de formation est supérieur à 45 minutes (le temps de trajet retenu est celui correspondant à la distance la plus courte entre l'adresse du lieu de formation et l'adresse de la résidence familiale proposée par le site « MAPPY »). • Les formations relevant du Schéma des Formations Sanitaires et Sociales. |

| | |
|-------------------|---|
| PROCEDURE | <p>Quelles sont les modalités d'accès ?</p> <p>Les dossiers de demande de Qualif' individuel sont disponibles en ligne sur le site parcours métier et sont composés de trois parties obligatoires à l'instruction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la partie Candidat, • la partie Conseiller, • la partie Organisme <p>Les demandes doivent être constituées avec l'appui d'un conseiller (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, APEC, PLIE, etc.).</p> <p>L'ensemble des documents doit être adressé à la Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avant l'entrée en formation (un mois minimum avant l'entrée en formation), • par le candidat ou par l'intermédiaire de son conseiller, • sur la boîte mail dédiée à ce dispositif : qualif.individuel@normandie.fr <p>Tout dossier déposé après le démarrage de la formation ne sera pas instruit.</p> <p>L'instruction est réalisée au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des éléments fournis au dépôt du dossier (construction du projet professionnel, perspectives d'insertion, réussite aux tests de positionnement, etc.), • du respect du cadre d'intervention du programme Qualif' et notamment des critères d'éligibilité repris ci-dessus, • du coût de la formation et dans la limite des crédits disponibles, • du nombre de demandes pour une même formation. <p>La Région ne financera pas plus de 5 parcours sur une même session de formation.</p> |
| OPÉRATEURS | Organismes de formation normand ou hors région, proposé par le bénéficiaire |
| FINANCEURS | Région Normandie pour les coûts pédagogiques et la rémunération des candidats non indemnisés par Pôle emploi |
| CONTACTS | https://parcours-metier.normandie.fr/formation-je-me-forme |

Formation

Socle de compétences

| | |
|---------------------|---|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <p>Les finalités poursuivies au travers du programme de formation « Socle de Compétences » sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'insertion professionnelle des normands en recherche d'emploi, • Faciliter l'accès à une formation qualifiante ou certifiante quelle que soit la modalité de financement, • Valoriser et certifier les compétences acquises, • Sécuriser les parcours des normands créateurs et repreneurs d'entreprises et dirigeants d'entreprises depuis moins de trois ans. |
| PUBLIC CONCERNÉ | <p>Le programme « Socle de Compétences » s'adresse aux normands :</p> <ul style="list-style-type: none"> – en recherche d'emploi, sans inscription obligatoire à Pôle emploi, OU – sans emploi ou occupant un emploi à temps partiel, OU – salariés en contrats aidés notamment au sein de structures de l'insertion par l'activité économique (IAE), en complémentarité des obligations de l'employeur, de l'intervention de son Opérateurs de Compétences (OPCO) et de l'éventuelle mobilisation du compte personnel de formation (CPF) du salarié, ET – porteurs de projet et dirigeants ayant créé leur entreprise en Normandie depuis moins de trois ans s'agissant de l'action « Cap Entrepreneuriat ». |
| MODALITÉS | <p>La Région a conçu une offre de formation visant à développer et renforcer les compétences des personnes en recherche d'emploi qui se décline en 7 typologies d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lire, Ecrire, Compter (Cap LEC) • Langue Française pour des publics non scolarisés en langue française (Cap Langue Française), • Enseignement Général (Cap Savoirs Généraux), • Langue Anglaise (Cap Anglais), • Numérique (Cap Digital), • Entrepreneuriat (Cap Entrepreneuriat), • Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) (Cap Etudes Universitaires). |
| PROCEDURE | <ul style="list-style-type: none"> - L'adhésion au programme est volontaire. <u>Elle fait suite à une proposition d'une structure d'accueil</u> (Mission locale, Pôle emploi et Cap emploi) <u>ou à une demande des intéressés directement auprès de l'organisme de formation</u> ; - L'organisme de formation est responsable du recrutement. Il s'assure de la cohérence du projet et vérifie la capacité pédagogique de la personne à suivre la formation (positionnement pédagogique). |
| OPÉRATEURS | <ul style="list-style-type: none"> - Organisme de formation directement payé par la Région Normandie, - Rémunération du demandeur d'emploi par la Région sous conditions. |
| FINANCEURS | La Région finance les coûts de formation et la protection sociale des stagiaires, et peut aussi prendre en charge la rémunération des stagiaires non indemnisés par Pôle emploi pour certaines formations. |
| CONTACTS | https://parcours-metier.normandie.fr/formation-je-me-forme |

Formation

Dispositif de Construction de Parcours d'Accès à la Qualification et à l'Emploi

| | |
|----------------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <p>Trois grandes finalités sont visées au travers de ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Guider les normands en recherche d'emploi afin de construire un projet professionnel réaliste et réalisable, tant du point de vu de l'individu que de son environnement socio-économique, – Développer et valoriser leurs compétences pour contribuer à la reprise de confiance et faciliter leur insertion professionnelle, – Permettre leur retour à l'emploi et / ou l'obtention d'une qualification en lien avec le projet professionnel défini. <p><u>Les objectifs opérationnels :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser un état des lieux du parcours du stagiaire afin d'identifier les compétences acquises, celles à développer, et permettre aux stagiaires de s'approprier leurs atouts et faiblesses afin de les mettre au profit d'un projet professionnel réaliste et réalisable, 2. Permettre aux stagiaires de découvrir différents métiers afin d'élargir leurs choix professionnels au travers notamment de rencontres avec des professionnels, 3. Permettre aux stagiaires de tester et d'expérimenter différents métiers afin de mieux appréhender les réalités du marché du travail, 4. Développer les compétences des stagiaires visant à les rendre plus autonomes dans leur démarche de construction de projet professionnel, 5. Renforcer les compétences générales nécessaires à la mise en œuvre du projet de formation et/ou d'emploi du stagiaire, 6. Développer les compétences transversales nécessaires à l'insertion professionnelle du stagiaire, 7. Développer la mobilité physique et psychologique du stagiaire. |
| PUBLIC CONCERNÉ | <p>Ce programme est accessible :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aux normands en recherche d'emploi, sans inscription obligatoire à Pôle Emploi, ▪ sans emploi ou occupant un emploi à temps partiel, ▪ en démarche d'orientation et/ou de reconversion professionnelle, et ayant besoin d'élargir leur choix professionnels, ▪ ayant besoin de renforcer leurs compétences générales et transversales, ▪ ayant besoin d'être guidé dans la mise en œuvre de leur projet de retour à l'emploi. |
| MODALITÉS | <p>Les personnes orientées vers ce dispositif bénéficieront d'une analyse de leurs acquis et de leurs besoins en formation.</p> <p>Cette analyse permettra d'identifier la réponse la plus appropriée pour répondre aux besoins identifiés : Programmes de formation de la Région Normandie (Socle, Qualif', Construction de projet professionnel), autres dispositifs existants (prestations pôle emploi, mobilité, etc.)</p> |
| PROCEDURE | <ul style="list-style-type: none"> - L'adhésion au programme est volontaire. <u>Elle fait suite à une proposition d'une structure d'accueil (Mission locale, Pôle emploi et Cap emploi) ou à une demande des intéressés directement auprès de l'organisme de formation.</u> - L'organisme de formation est responsable du recrutement. |

| | |
|-------------------|--|
| OPÉRATEURS | - Organisme de formation directement payé par la Région Normandie, - Rémunération du demandeur d'emploi par la Région sous conditions. |
| FINANCEURS | La Région finance les coûts de formation et la protection sociale des stagiaires, et peut aussi prendre en charge la rémunération des stagiaires non indemnisés par Pôle emploi pour certaines formations. |
| CONTACTS | https://parcours-metier.normandie.fr/formation-je-me-forme |

Formation

Formation accompagnée

| | |
|----------------------------|---|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <p>Finalités :</p> <p>Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi en situation de handicap aux dispositifs de formation qualifiante financés par la Région.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux demandeurs d'emploi en situation de handicap de suivre une formation au plus près de leur lieu de vie avec les compensations nécessaires, - Permettre l'accès à des formations n'existant pas en CRP, - Lever les freins éventuels à l'accessibilité des personnes en organisme de formation - Professionnaliser les organismes de formation de droit commun sur l'accueil des publics demandeurs d'emploi en situation de handicap. |
| PUBLIC CONCERNÉ | <p>Demandeurs d'emploi éligibles au programme Qualif' de la Région ayant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'un accompagnement médico-social durant le parcours de formation qualifiant pour accéder à l'offre de droit commun, - Un projet professionnel validé, - Une formation qualifiante identifiée, - Une notification de la MDPH pour accéder à la Formation accompagnée. |
| MODALITÉS | <p>Mobilisation de l'offre de formation qualifiante de droit commun financée par la Région sur le territoire normand avec mise en place d'un accompagnement médico-social délivré par les CRP normands.</p> <p>Les CRP mobilisent en amont et durant le parcours de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une cellule de coordination constituée de 2 coordonnateurs, - Un référent de parcours : <ul style="list-style-type: none"> - Qui accompagne les demandeurs d'emploi dans le cadre de leur parcours, - Rôle d'interface entre le stagiaire, l'organisme de formation, l'équipe pluridisciplinaire et le CEP. - Une équipe pluridisciplinaire : <ul style="list-style-type: none"> - À l'interne = référent de parcours, chargé d'insertion professionnelle, ergothérapeute, infirmier, psychologue, accompagnateur social, - A l'externe = psychologue, médecin généraliste et/ou spécialiste, orthophoniste, service ambulatoire du secteur médico-social, autres professionnels paramédicaux et sociaux. |
| PROCEDURE | <p>1 – Demande de formation accompagnée</p> <p>Le demandeur d'emploi est accompagné par une structure d'accueil (PE, ML, Cap Emploi, SMS...) ou un organisme de formation intervenant sur le volet orientation, à déposer un dossier auprès de la MDPH/MDA demandant la mise en place d'un parcours de formation adaptée. Elle joint à sa demande tous les documents en sa possession argumentant celle-ci.</p> |

| | |
|-------------------|--|
| | <p><u>2 – Analyse de la demande par la MDPH/MDA</u></p> <p>La MDPH/MDA mobilise son équipe pluridisciplinaire pour recueillir les éléments d'évaluation nécessaires : projets, tests, adaptations demandées, faisabilité... L'équipe pluridisciplinaire échange sur la situation, construit ou non la Formation Accompagnée et établit le plan personnalisé de compensation (PPC).</p> <p><u>3 – CDAPH</u></p> <p>Le Plan Personnalisé de Compensation est soumis pour décision à la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH). Une notification « formation accompagnée » est adressée à l'usager et au dispositif « Formation Accompagnée ».</p> <p><u>4 – Définition des moyens de compensation par le centre de rééducation professionnelle</u></p> <p>Le dispositif Formation Accompagnée mobilise sa cellule de coordination pour accueillir la personne, recueillir son adhésion et préciser les moyens de compensation nécessaires pour favoriser la réussite de son parcours de formation sur le plan social, pédagogique et médical.</p> <p><u>5 – Préparation de la participation du demandeur d'emploi au positionnement pédagogique</u></p> <p>Le CRP se met en lien avec l'organisme de formation du qualifiant pour organiser le positionnement du stagiaire et accompagne le demandeur d'emploi sur le plan social, pédagogique et médical afin d'optimiser les conditions du positionnement.</p> <p><u>6 – Sélection des candidats par l'organisme de formation</u></p> <p>SITUATION N°1 : le demandeur d'emploi n'est pas retenu sur l'action => prise de relais par la structure d'accueil qui a en charge le suivi du demandeur d'emploi afin d'accompagner le demandeur d'emploi dans la mise en œuvre de son projet (remise à niveau, immersions...), SITUATION N°2 : le demandeur d'emploi est retenu sur l'action.</p> <p><u>7 – Co-construction du parcours de formation</u></p> <p>Le CRP, l'organisme de formation et le stagiaire travaillent ensemble pour construire le plan de formation individuel et les moyens de compensation à mettre en œuvre sur le champ social et sur le champ santé afin d'optimiser les chances de réussite du parcours de formation.</p> <p><u>8 – Mise en œuvre de la formation accompagnée</u></p> <p>L'organisme de formation délivre la formation et le CRP met en œuvre des moyens de compensation personnalisés et adaptables en fonction de la formation choisie.</p> <p>Afin de préparer la sortie de la formation accompagnée, le CRP et l'organisme de formation assurent un passage de relais entre le dispositif de formation et le CEP ou des dispositifs spécialisés (Emploi Accompagné, SAMSAH, ...).</p> |
| OPÉRATEURS | <ul style="list-style-type: none"> - Organismes de formation pour la mise en œuvre de la formation - CRP : LADAPT et l'EPNAK sur le volet accompagnement médico-social |
| FINANCEURS | <ul style="list-style-type: none"> - Région Normandie pour les coûts pédagogiques, - ARS pour l'accompagnement médico-social, - Rémunération du demandeur d'emploi par la Région sous conditions. |
| CONTACTS | <p>formation.accompagnee.normandie@gmail.com</p> <p>Tél : 02 44 76 49 66</p> |

Formation

Formations sanitaires et sociales – financement de parcours

La Région Normandie a une compétence en matière de formations sanitaires et sociales. Cette compétence s'exerce dans 3 domaines :

- la carte des formations : la Région détermine quels sont les besoins de formation et arrête une carte des formations, garantissant une offre suffisante au regard des besoins et répartie de façon équilibrée sur le territoire régional ;
- le financement des parcours de formation : la Région finance les parcours de formation dans ces domaines pour des publics en poursuite de scolarité et les demandeurs d'emploi ;
- les bourses sur critères sociaux : la Région attribue des bourses sur critères sociaux aux publics inscrits dans une formation sanitaire ou sociale.

Pour aller plus loin : <https://parcours-metier.normandie.fr/fss-se-former-aux-metiers-de-la-sante-et-du-social>

| | |
|---------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <ul style="list-style-type: none">- proposer une offre de formation adaptée aux besoins du territoire,- assurer tout ou partie du financement du coût pédagogique d'une formation du domaine sanitaire ou social,- sécuriser les parcours de formation en assurant tout ou partie du financement du coût pédagogique. |
| PUBLIC CONCERNÉ | <ul style="list-style-type: none">- Jeunes en poursuite de scolarité,- Demandeurs d'emploi sans emploi, inscrits ou non à Pôle emploi,- Salariés en contrat à durée déterminée,- N'ayant pas bénéficié d'un financement de la Région pour le suivi d'une formation qualifiante au cours des 12 derniers mois. |
| MODALITÉS | Etude des conditions d'éligibilité au financement régional par l'institut de formation. La situation prise en compte est celle au moment de la confirmation de l'entrée en formation par le candidat. |
| PROCEDURE | Financement via la dotation de fonctionnement versée à l'institut de formation |
| OPÉRATEURS | Instituts de Formations du sanitaire et social |
| FINANCEURS | <ul style="list-style-type: none">- Région Normandie via les instituts de formation |
| CONTACTS | https://parcours-metier.normandie.fr/fss-se-former-aux-metiers-de-la-sante-et-du-social |

Formation

Formations sanitaires et sociales – bourses sur critères sociaux

La Région Normandie a une compétence en matière de formations sanitaires et sociales. Cette compétence s'exerce dans 3 domaines :

- la carte des formations : la Région détermine quels sont les besoins de formation et arrête une carte des formations, garantissant une offre suffisante au regard des besoins et répartie de façon équilibrée sur le territoire régional.
- le financement des parcours de formation : la Région finance les parcours de formation dans ces domaines pour des publics en poursuite de scolarité et les demandeurs d'emploi.
- les bourses sur critères sociaux : la Région attribue des bourses sur critères sociaux aux publics inscrits dans une formation sanitaire ou sociale.

Pour aller plus loin : <https://parcours-metier.normandie.fr/fss-se-former-aux-metiers-de-la-sante-et-du-social>

| | |
|---------------------|---|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <ul style="list-style-type: none">- sécuriser les parcours de formation en garantissant des ressources |
| PUBLIC CONCERNÉ | <ul style="list-style-type: none">- public en formation du domaine sanitaire et social,- sur critères sociaux fixé par un règlement. |
| MODALITÉS | Procédure dématérialisée. Instruction et versement par le CROUS de Normandie |
| PROCEDURE | Procédure dématérialisée. Délais impératifs de connexion selon la date d'entrée en formation, sur le site http://www.crous-normandie.fr/bourses/aides-paramedicales-sociales-de-sante/ |
| OPÉRATEURS | CROUS de Normandie - Instituts de Formations du sanitaire et social |
| FINANCEURS | <ul style="list-style-type: none">- Région Normandie |
| CONTACTS | https://parcours-metier.normandie.fr/fss-se-former-aux-metiers-de-la-sante-et-du-social |

Formation

Dispositif de formation pour les salariés en insertion

| | |
|----------------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <p>Les finalités du dispositif : Deux grandes finalités sont visées au travers de ce dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Faciliter l'insertion professionnelle des salariés en contrat d'insertion par l'acquisition des compétences attendues par les entreprises du territoire, – Soutenir les employeurs de salariés en contrat d'insertion dans leur politique de professionnalisation. <p>Les objectifs opérationnels : A l'issue des formations pour lesquelles le financement de la Région sera sollicité, les salariés devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Avoir acquis des compétences « socles », – Avoir acquis des compétences professionnelles. <p>Plus globalement, la formation devra permettre d'inscrire le salarié dans un parcours d'accès à une qualification professionnelle.</p> |
| PUBLIC CONCERNÉ | <p>Publics cibles :</p> <p>Ce dispositif sera accessible aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Salariés en insertion signataires d'un Parcours Emploi Compétences (PEC), – Salariés d'une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), – Salariés en CDI au sein d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE), – Salariés en contrat Adultes Relais. <p>Ces salariés ne doivent pas avoir bénéficié d'une formation qualifiante ou certifiante financée par la Région au cours des 12 derniers mois.</p> <p>Les employeurs éligibles :</p> <p>Les employeurs installés en Normandie, éligibles à la signature de contrats Parcours Emploi Compétences (PEC), relevant du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) ainsi que les Entreprises à But d'Emploi, peuvent solliciter le dispositif.</p> <p>Pour les zones frontalières à deux régions, la Région Normandie se réserve le droit de déroger au critère d'installation en Normandie.</p> <p>Les établissements publics d'enseignement ne sont pas éligibles au dispositif.</p> |
| MODALITÉS | <p>Principes généraux :</p> <p>La Région intervient :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pour des plans de formation individuels ou collectifs (montage de projets internes aux structures), – En complémentarité de l'employeur, du programme de formation du CNFPT lorsqu'il s'agit d'une collectivité territoriale ou de l'OPCO lorsqu'il s'agit d'un employeur privé, – Dans les limites fixées par la réglementation européenne relative aux aides d'Etat, – En complémentarité des programmes de formation structurels de la Région Normandie à destination des demandeurs d'emploi : Programmes Socle de Compétences et dispositif Qualif'collectif. |

| | |
|------------------|---|
| | <p>S'agissant des formations liées à l'acquisition des « savoirs de base », la Région Normandie interviendra exclusivement via son programme « Socle de Compétences ». Aucune aide ne pourra être sollicitée dans le cadre du présent dispositif pour cette typologie d'action de formation.</p> <p>S'agissant de formations qualifiantes, le programme Qualif' collectif sera mobilisé en priorité. Cependant, si le positionnement est rendu impossible du fait des prérequis détenus par ce public ou du fait des difficultés d'articulation entre temps de travail et temps de formation, l'employeur pourra prétendre à une aide régionale dans les limites définies dans le présent cadre d'intervention.</p> <p><u>Modalités de prise en charge des coûts pédagogiques :</u></p> <p>Les modalités de prise en charge sont déterminées en fonction de la structure employeuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Concernant les structures de droit privé relevant des champs suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Insertion par l'Activité Economique (IAE), – Activités à but non lucratif (associations, ...), – Entreprises à But d'Emploi (EBE), ⇒ la Région Normandie intervient dans la limite de 70% des coûts pédagogiques. b) Concernant les employeurs publics : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ la Région Normandie intervient dans la limite de 90% des coûts pédagogiques. <p>De manière générale, la Région se réserve le droit de refuser la prise en charge de tout plan de formation dont le coût serait trop élevé au regard du nombre d'heures réalisées ou de l'objectif visé.</p> <p><u>Modalités de prise en charge de la rémunération et des frais annexes (aide à la mobilité) :</u></p> <p>Pour les heures de formation réalisées sur le temps de travail, la rémunération et les frais annexes du salarié seront à la charge de son employeur et / ou de son OPCO ;</p> <p>Pour les heures de formation réalisées hors temps de travail, la Région pourra intervenir pour la prise en charge de la rémunération et de l'aide à la mobilité pour les salariés ne bénéficiant pas d'un complément de droit ARE, conformément au règlement Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et aux modalités prévues par les dispositifs mobilisés (le présent cadre d'intervention, le programme Socle de Compétence, le dispositif Qualif' Collectif).</p> |
| PROCEDURE | <p><u>Identification du besoin en formation :</u></p> <p>L'employeur pourra s'appuyer sur la compétence du Conseiller en Evolution Professionnelle du salarié pour identifier ou conforter le besoin en formation du salarié, cibler la formation appropriée et être accompagné dans l'ingénierie financière.</p> <p>L'employeur pourra également s'appuyer sur le dispositif Construction de Parcours d'Accès à la Qualification et à l'Emploi (CPAQE), mis en place par la Région à compter du 1er janvier 2020, et plus particulièrement sur sa brique « analyse du besoin en formation ».</p> |

| | |
|-------------------|--|
| | <p><u>Constitution du dossier :</u></p> <p>Pour solliciter le dispositif, l'employeur devra compléter le dossier mis à disposition par la Région en amont du démarrage de la formation. Ce dossier permettra d'apprécier notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La nature de la formation visée : adaptation au poste de travail et/ou préparation de la mise en œuvre du projet professionnel à l'issue du contrat en insertion, – La pertinence du plan de formation au regard des objectifs visés (programme, durée, etc.), – La pertinence du choix de l'organisme de formation, au regard des programmes structurels existants, – Les engagements qualité de l'organisme de formation, – Le coût de la formation et les co-financements envisagés le cas échéant. <p>Le dépôt du dossier n'implique pas automatiquement sa prise en charge. Aucun dossier déposé après la date de fin de formation ne pourra être financé.</p> <p>Le dossier est disponible sur le site parcours métier et doit être adressé sur la boîte mail dédiée contrataide@normandie.fr</p> |
| OPÉRATEURS | Organismes de formation normand ou hors région, proposé par l'employeur. |
| FINANCEURS | Région Normandie pour les coûts pédagogique et la rémunération dans le cadre du règlement d'intervention |
| CONTACTS | https://parcours-metier.normandie.fr/formation-je-me-forme |

Accompagnement

Accompagnement à la création d'entreprise

Dispositif d'accompagnement ouvert aux demandeurs d'emploi qui envisagent de créer leur activité.

| | |
|---------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <ul style="list-style-type: none">- Sensibiliser les personnes à la création d'entreprise- Accompagner les porteurs de projet de création d'entreprise- Informer sur les étapes et les modalités de la création d'entreprise |
| PUBLIC CONCERNÉ | Tout public |
| MODALITÉS | <p>Selon la nature du projet, le statut du public et le projet de création et la structure d'accompagnement</p> <p>« dispositif d'accompagnement n'ouvrant pas de droit spécifique à une rémunération ou une allocation »</p> |
| PROCÉDURE | <ul style="list-style-type: none">- Orientation- Prescription- Démarche individuelle- Pas de prérequis pour la création (des prérequis pour l'exercice parfois) |
| OPÉRATEURS | <ul style="list-style-type: none">- CCI- Chambre des métiers- Boutique de gestion- ADIE- Positive Planet : actions de sensibilisation, accompagnement de l'amorçage du projet à l'immatriculation- Pôle emploi : ateliers de sensibilisation, Activ'Créa- Normandie Active : accompagnement de la création des ESS- Réseau entreprendre |
| FINANCEURS | Selon les structures : privés, fondations, collectivités territoriales, Etat, FSE ... |
| CONTACTS | <p>Positive Planet France – Entreprendre en Banlieue Antenne du Havre Maison Municipale du Bois au Coq 10, rue Pierre Morgand – 76620 Le Havre Tel : 02 35 54 13 32</p> <p>http://www.positiveplanetfrance.org/welcome/</p> |

Accompagnement

CAP Parrainage

C'est une mise en réseau entre un chercheur d'emploi bénéficiaire du RSA et un parrain bénévole qui appartient au réseau CAP parrainage.

| | |
|---------------------|---|
| OBJECTIF / FINALITÉ | Permettre à des personnes parrainées de trouver ou de retrouver un emploi par un accompagnement personnalisé d'un chef d'entreprise ou d'un cadre volontaire. |
| PUBLIC CONCERNÉ | Tout public bénéficiaire du RSA volontaire dès 18 ans |
| MODALITÉS | <ul style="list-style-type: none">- Action d'accompagnement n'ouvrant pas de droit spécifique à une rémunération et à une allocation,- Parrainage de 6 à 12 mois avec un accompagnement individualisé par le parrain à hauteur de deux rendez-vous par mois sur le temps de disponibilité des parrains et sur leurs lieux de travail. |
| PROCÉDURE | <ul style="list-style-type: none">- Envoi par mail ou par téléphone du prescripteur au référent CAP parrainage des coordonnées et du CV de la personne intéressée, suivi d'un entretien tripartite en début de parcours,- Rencontre avec le parrain et points réguliers prescripteurs /parrain/parrainé/référent CAP parrainage,- Prescripteurs possibles : Pôle emploi et tous les référents RSA (social, socio-professionnel et emploi) du Réseau de Référents RSA de l'UTAS Havre Pointe de Caux soit :- Les référents RSA sociaux et socio-pro du Département au sein des CMS- Les conseillers Emploi 76 du Département- Les référents RSA sociaux des CCAS du Havre et de Montivilliers- Les référents RSA sociaux des associations conventionnées : Croix Rouge Française, AHAPS et ADEO- Les référents sociaux de la CAF- Les référents sociaux de Pôle Emploi en accompagnement global |
| OPÉRATEURS | Département de la Seine Maritime / UTAS du Havre Pointe de Caux |
| FINANCEURS | Département de la Seine Maritime |
| CONTACTS | Réservee aux prescripteurs Monsieur PREVOST Dominique dominique.prevost@seinemaritime.fr Tél de l'UTAS : 02 32 74 59 96 https://www.cap-parrainage.com/ |

Accompagnement

100 chances, 100 emplois

Il s'agit d'une action d'insertion professionnelle destinée aux jeunes issus, en priorité, des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Ce programme accueille également, en proportion mineure, des jeunes issus de tous les quartiers des villes sur le territoire de la communauté urbaine. Il a été conçu par Schneider Electric, et est récent sur notre territoire. Il est inclus dans le parcours construit autour du projet professionnel du jeune avec la Mission Locale, en lien notamment avec le Club alternance de la Mission Locale.

| | |
|---------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <ul style="list-style-type: none">- Répondre aux besoins économiques du bassin Havrais,- Promouvoir l'égalité des chances autour d'un parcours personnalisé,- S'appuyer sur un partenariat durable entre les différents acteurs,- Obtention d'un contrat supérieur à 6 mois ou formation qualifiante. |
| PUBLIC CONCERNÉ | <ul style="list-style-type: none">- Jeunes de 18 à 30 ans révolus,- Issus prioritairement des QPV et TVA,- Ayant Bac +2 maximum. |
| MODALITÉS | <ul style="list-style-type: none">- 5 sas par an,- Renouvellement annuel de l'action. |
| PROCÉDURE | <ul style="list-style-type: none">- Repérage des candidats par la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral, Pôle emploi, les associations de terrain,- Mobilisation et sélection sur 4 jours de travail encadré,- Parcours d'insertion professionnelle (parrainage, entretiens, intérim, stage, alternance...) en partenariat avec les entreprises. |
| OPÉRATEURS | Pouvoirs Publics, Service Public de l'Emploi, Associations de quartier, Réseau d'entreprise du bassin |
| FINANCEURS | GIP – DIRECCTE – DÉPARTEMENT |
| CONTACTS | <p>http://www.100chances-100emplois.org</p> <p>Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral Pôle d'Appui Projet Formation 8 rue Henri Wallon 76620 Le Havre Tél : 02 89 29 55 78 (Mme Emeline PLANCHON – eplanchon@ml-lehavre.fr) http://ml-lehavre.fr/</p> |

Accompagnement

EPIDE

L'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) aide les jeunes de 18 à 25 ans qui ont le plus de difficultés à trouver un travail ou une formation, en les accompagnant vers l'emploi ou la formation qualifiante.

| | |
|----------------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | L'offre de services : - insertion professionnelle, - formation générale individualisée, - accompagnement sanitaire et social, - éducation à la citoyenneté, - mobilité par le financement code de la route et co-financement conduite. |
| PUBLIC CONCERNÉ | Jeunes de 18 à 25 ans avec ou sans diplôme (maximum niveau Bac non obtenu) |
| MODALITÉS | - Contrat d'engagement de 8 mois, renouvelable au maximum sur 24 mois, - Indemnité de 210 € / mois, - Internat obligatoire du lundi 8 h au vendredi 15 h (hébergement sur place). |
| PROCÉDURE | - Visite du centre (2 jeudis matin par mois), - Prescripteurs : tous les acteurs institutionnels de l'emploi / partenaires publics et privés, - Inscription obligatoire sur www.epide.fr - Préadmissions tous les 2 mois : rendez-vous individuels avec les équipes pédagogiques et insertion, - Admissions après concertation des équipes : une semaine d'immersion pour validation réciproque. |
| OPÉRATEURS | EPIDE |
| FINANCEURS | Ministère du travail/politique de la ville/FSE Taxe d'apprentissage et mécénat |
| CONTACTS | Centre EPIDE de Val de Reuil 193 Voie du Futur - BP 233 - 27102 Val de Reuil www.epide.fr Pour le recrutement des jeunes : Tél : 06 70 61 23 01 ou 06 38 99 75 94 |

Accompagnement

Garantie Jeunes

La Garantie Jeunes est un accompagnement intensif et personnalisé pour les jeunes rencontrant des difficultés sociales et familiales. Elle a pour but de les mener vers l'emploi ou la formation grâce à une multiplication de périodes de travail. Elle est associée à une aide financière visant à sécuriser le parcours des jeunes.

| | |
|---------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | Accès à l'emploi et à l'autonomie |
| PUBLIC CONCERNÉ | Jeunes de 16 à 25 ans, en situation de précarité, sans aucune solution. |
| MODALITÉS | <ul style="list-style-type: none">- Accompagnement collectif intensif de 6 à 8 semaines,- Suivi individuel régulier,- Mises en situation professionnelle (immersion, parrainage, service civique, accès à l'emploi). → Contrat d'engagement réciproque d'un an ; → Allocation mensuelle équivalent au RSA, cumulable avec les ressources d'activités dans la limite de 300 € et dégressive au-delà ; → Déclaration de ressources d'activités mensuelle obligatoire. |
| PROCÉDURE | <ul style="list-style-type: none">- Constitution du dossier par la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral,- Instruction du dossier par un Comité local,- Décision d'admission et notification administrative par une Commission Départementale. |
| OPÉRATEURS | Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral |
| FINANCEURS | Agence des Services de Paiement, au nom de l'Etat. |
| CONTACTS | Siège social de la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral : 5 rue Miroglie 76620 Le Havre Tél : 02 35 43 53 95 (Mme Sophie LEBRET – slebret@ml-lehavre.fr) http://ml-lehavre.fr/ |

Accompagnement

Itinéraires vers l'emploi

Le projet s'intègre dans plusieurs cadres :

- « Le Havre ensemble » projet social : axe 3 : s'entraider (faire vivre la solidarité, favoriser l'accès à l'emploi) + axe 5 : avancer ensemble (impliquer les habitants dans la vie locale)
- Le Contrat de Ville de l'agglomération havraise
- L'appel à projets « inclusion sociale 2017 - 2019 » (Département / FSE)

| | |
|---------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <ul style="list-style-type: none">- Développer une offre de service pour les publics issus des QPV cumulant les freins à l'insertion socio-professionnelle- Proposer une médiation vers le droit commun et prévenir le décrochage- Garantir la continuité de parcours en proposant des étapes préalables ou intermédiaires aux dispositifs de droit commun- Favoriser ainsi la consolidation des acquis, notamment psychosociaux et favoriser le succès des étapes suivantes. |
| PUBLIC CONCERNÉ | Tout demandeur d'emploi issu des quartiers de la politique de la ville rencontrant des freins et difficultés pour lesquels le droit commun ne propose pas de réponse ou qui ne peuvent intégrer les dispositifs du droit commun au moment où se pose la problématique. |
| MODALITÉS | Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019 Pas de durée limitée pour l'accompagnement « dispositif d'accompagnement n'ouvrant pas de droit spécifique à une rémunération ou une allocation » |
| PROCÉDURE | <ul style="list-style-type: none">- Fiche de prescription pour un diagnostic social renforcé (unique clé d'entrée sur le dispositif)- Point parcours pour les orientations sur les outils internes à Itinéraires vers l'emploi (Coaching renforcé, fonds d'aide individuelle, médiation emploi, ateliers collectifs, clause sociale...)- Commission d'attribution pour le « fonds d'aide individuelle » |
| OPÉRATEURS | Itinéraires vers l'emploi / Pôle cohésion sociale / Direction des solidarités |
| FINANCEURS | Ville du Havre CGET – contrat de ville Fonds social européen (FSE) |
| CONTACTS | Itinéraires vers l'emploi Maison municipale du Bois au Coq 10 rue Pierre Morgand 76620 Le Havre itineraires-emploi@lehavre.fr |

Accompagnement

O'LAB – Mon espace pour oser entreprendre

Il s'agit d'accompagner, grâce à l'interconnexion des acteurs, les jeunes dans l'émergence, la conception et la mise en œuvre de tous leurs projets personnels et professionnels afin de leur donner toutes les clés pour réussir.

| | |
|---------------------|---|
| OBJECTIF / FINALITÉ | Préparer le jeune dans l'émergence et la construction de son projet de création d'entreprise ou de son projet de vie. |
| PUBLIC CONCERNÉ | Jeunes de 16 à 25 ans inscrits à la Mission Locale, et souhaitant être accompagnés dans leur projet. |
| MODALITÉS | <p><u>Durée</u> : selon le projet</p> <p><u>Nature</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'un diagnostic projet,- Connaissance des démarches entrepreneuriales,- Mise en situation (entreprise fictive, projet coopératif),- Orientation vers les partenaires adaptés,- Accompagnement individuel et collectif,- Mise à disposition d'infrastructures. |
| PROCÉDURE | Etre inscrit à la Mission Locale pour être orienté vers les professionnels du LAB'O |
| OPÉRATEURS | Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral |
| FINANCEURS | <ul style="list-style-type: none">- Fondations- Banques- Sociétés de crédit- Institutions... |
| CONTACTS | Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral : Le Lab' O 18 bis Rue Jules Lecesne - 76600 Le Havre Mme Delphine Morlot-Robach – Chargée de projet - dmorlot-robach@ml-lehavre.fr (http://ml-lehavre.fr/) Tél : 02 85 29 32 16 |

Accompagnement

PACEA

Le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) est un accompagnement unique par la mise en place d'un diagnostic approfondi individualisé permettant d'identifier la situation, les besoins, les attentes et les demandes des jeunes ainsi que les compétences acquises pour les mener vers l'autonomie (mobilité, logement, formation...) et l'emploi.

| | |
|---------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | Accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi. |
| PUBLIC CONCERNÉ | Jeunes de 16 à 25 ans prêts à s'engager pour construire un parcours vers l'autonomie et l'emploi. |
| MODALITÉS | <p><u>2 phases</u> :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Diagnostic approfondi et individualisé,2. Signature d'un contrat entre le jeune et la Mission Locale pour 24 mois maximum. <p>Allocation soumise à l'étude de la situation du jeune. Cette aide est ponctuelle.</p> |
| PROCÉDURE | <p><u>Prescripteur</u> : Mission Locale</p> <p><u>Pré-requis</u> : basé sur la volonté de participer au parcours d'accompagnement</p> <p><u>Validation</u> : par le conseiller en insertion professionnelle</p> |
| OPÉRATEURS | Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral État via l'Agence de Service des Paiements (ASP) |
| FINANCEURS | État |
| CONTACTS | Siège social de la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral : 5 rue Miroglie - 76620 Le Havre Tél : 02 35 43 53 95 http://ml-lehavre.fr/ |

Accompagnement

Parrainage de la Mission Locale

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement des jeunes ayant un projet professionnel construit, en recherche active d'emploi mais qui ont besoin d'être guidés et conseillés. Ils vont alors rencontrer un ou plusieurs professionnels des secteurs d'activités dans lesquels ils sont en recherche. Ils seront « coachés » par ces professionnels qui leur prodigueront des conseils en matière de Techniques de Recherche d'Emploi (TRE). Il est inclus dans un parcours construit autour du projet professionnel du jeune avec la Mission Locale, en lien notamment avec l'alternance et le Club alternance de la Mission Locale.

| | |
|---------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'accès des jeunes à l'emploi et à la formation,- Consolider leur projet professionnel,- Développer leur réseau professionnel,- Améliorer leurs techniques de recherche d'emploi et élargir leurs recherches,- Partager des expériences avec des professionnels. |
| PUBLIC CONCERNÉ | Jeunes de 16 à 25 ans inscrits à la Mission Locale, en recherche active d'emploi. |
| MODALITÉS | <ul style="list-style-type: none">- Participation à l'information collective et aux entretiens individuels,- Entretiens tripartites (parrain/jeune/conseiller) une fois par semaine. Renouvellement soumis à l'appréciation du professionnel et du jeune. |
| PROCÉDURE | <ul style="list-style-type: none">- Rédaction d'une note d'opportunité démontrant la nécessité de la mise en place de cet accompagnement,- Validation obligatoire du projet professionnel du jeune. |
| OPÉRATEURS | Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral |
| FINANCEURS | État – CGET – FSE |
| CONTACTS | Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral Pôle d'Appui Projet Formation 8 rue Henri Wallon - 76620 Le Havre Tél : 02 89 29 55 78 (Mme Emeline PLANCHON – eplanchon@ml-lehavre.fr) http://ml-lehavre.fr/ |

Accompagnement

Pôles d'insertion professionnelle de FODENO

Les pôles d'insertion professionnelle de FODENO de Gonfreville-l'Orcher et d'Harfleur proposent depuis de nombreuses années des solutions pour ceux qui recherchent un emploi, désirent changer d'orientation ou se former, et souhaitent tester leurs connaissances générales.

| | |
|---------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation des demandeurs d'emploi de chaque commune par : <ul style="list-style-type: none">- La mise en place d'un accueil permanent et de proximité,- L'organisation d'ateliers de techniques de recherche d'emploi, de positionnement et de prérequis,- L'élaboration de projets professionnels,- La participation aux ateliers numériques (Gonfreville-l'Orcher),- La participation aux ateliers Image de soi (Gonfreville-l'Orcher et Harfleur),- La connaissance des métiers et des entreprises,- Un diagnostic et information sur les questions Mobilité avec possibilité de louer un scooter,- Le développement d'un partenariat entre acteurs de l'insertion,- La mise en place d'actions spécifiques. |
| PUBLIC CONCERNÉ | Demandeurs d'emploi, salariés, bénéficiaires des minima sociaux, reconnaissance MDPH, jeunes et adultes, habitant les communes de Gonfreville-l'Orcher, Gainneville et Harfleur. |
| MODALITÉS | <ul style="list-style-type: none">- Dispositif n'ouvrant pas de droit spécifique à une rémunération ou à une allocation,- Démarche volontaire,- Pas de durée définie,- Prise de contact directe. |
| PROCÉDURE | <ul style="list-style-type: none">- Prise de contact par toute personne intéressée pour définir un rendez-vous d'accueil afin d'analyser les besoins,- Définition d'autres rendez-vous par la suite,- Suivi ponctuel ou plus régulier (en moyenne une fois par semaine pour ceux qui viennent le plus souvent),- Orientation possible par tous les prescripteurs et partenaires du territoire de la communauté urbaine sans fiche de prescription au préalable, par mail ou par téléphone. |
| OPÉRATEURS | FODENO Le Havre |
| FINANCEURS | Villes de Gonfreville-l'Orcher et d'Harfleur, CGET, Département, FSE, Région |
| CONTACTS | <ul style="list-style-type: none">- 7 rue Pierre Glénisson, 76700 Gonfreville-l'Orcher - Tél : 02 77 00 54 27Mail diffusé sur la plaquette destinée au public : marie.laure.pingot@fodeno-le-havre.fr- Place Jean Mermoz, 76700 Harfleur - Tél : 02 35 45 37 04Mail diffusé sur la plaquette destinée au public : sheluin.fodeno@gmail.comhttp://fodeno.org/pole-dinsertion-professionnelle/ |

Accompagnement

Service Emploi de la Mission Locale

Le Service Emploi de la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral est le lien facilitateur de rencontre entre les jeunes et les entreprises. Les jeunes sont orientés vers ce service afin d'élaborer des stratégies de recherche d'emploi. En parallèle, le Service Emploi est en contact direct et régulier avec les entreprises pour les accompagner dans leurs projets de recrutement.

| | |
|---------------------|---|
| OBJECTIF / FINALITÉ | Accompagnement individuel et collectif afin de préparer et mettre en relation les jeunes sur des offres d'emploi. |
| PUBLIC CONCERNÉ | Jeunes âgés de 16 à 25 ans, accompagnés par la Mission Locale. |
| MODALITÉS | <ul style="list-style-type: none">- Validation par un diagnostic « Employabilité » des compétences et des aptitudes,- Définition des stratégies à développer en matière de recherche d'emploi,- Mise en relation « Jeunes / Entreprises » (actions ponctuelles, offres d'emploi déposées, Forum et/ou « Jobdating »...),- Assurer un suivi dans l'emploi pour sécuriser les parcours (intégration, bilans réguliers...). |
| PROCÉDURE | Le conseiller Mission Locale oriente le jeune vers le Service Emploi. |
| OPÉRATEURS | Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral |
| FINANCEURS | |
| CONTACTS | Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral Pôle d'Appui Projet Formation 8 rue Henri Wallon - 76620 Le Havre Tél : 02 89 29 55 78 (Mme Emeline PLANCHON – eplanchon@ml-lehavre.fr) http://ml-lehavre.fr/ |

Service civique

Service civique

Renforcement de la cohésion nationale et de la mixité sociale, offrant à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée. Ces missions s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans ayant envie de s'engager dans des actions à visée humanitaire, sociale, solidaire...

| | |
|---------------------|---|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <ul style="list-style-type: none">- S'engager dans un acte citoyen,- Vivre de nouvelles expériences et s'ouvrir à d'autres horizons,- Développer ou acquérir de nouvelles compétences,- Bénéficier d'un accompagnement à la définition du projet professionnel. |
| PUBLIC CONCERNÉ | Jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap. |
| MODALITÉS | Missions indemnisées de 6 à 12 mois (montant minimum : 442.77 € net par mois). |
| PROCÉDURE | <ul style="list-style-type: none">- Consulter les offres sur le site,- Ne pas avoir déjà fait un service civique. |
| OPÉRATEURS | Ministère de l'Éducation Nationale |
| FINANCEURS | État |
| CONTACTS | Siège social de la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral : 5 rue Miroglie 76620 Le Havre Tél : 02 35 43 53 95 (Mme Céline LE GUEN – cleguen@ml-lehavre.fr) http://ml-lehavre.fr/ https://www.service-civique.gouv.fr/ |

Pôle Mobilité du bassin d'emploi du Havre

Le Pôle Mobilité du bassin d'emploi du Havre est une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) et un Pôle territorial de coopération économique (PTCE). Il s'agit d'un outil permettant de coordonner les actions en faveur de la mobilité pour l'emploi, l'insertion et la formation. Compte tenu de la difficulté pour certains à s'insérer sur le marché de l'emploi en raison d'une problématique liée au logement, à l'insertion sociale ou à la mobilité, le Pôle Mobilité répond sur cette question de la mobilité par l'accès direct à un véhicule ou de façon indirecte en travaillant sur l'aptitude à la mobilité lorsqu'il existe des freins d'ordre psycho-social.

| | |
|---------------------|---|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <ul style="list-style-type: none"> - La vocation du Pôle est de faire émerger des projets et d'héberger pour un temps donné des porteurs d'action. - Un enjeu : la mobilité inclusive = répondre aux besoins de mobilité des publics les plus fragiles, être acteur de l'innovation et de la mutation des modes de déplacement, être créateur d'activité et d'emploi. |
| PUBLIC CONCERNÉ | Voir ci-contre |
| MODALITÉS | <p>Le Pôle Mobilité propose des actions de différents ordres et toujours en réponse à une problématique détectée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Un bilan de compétences Mobilité</u> : entretien individuel réalisé par un conseiller mobilité pour comprendre la situation du bénéficiaire et définir les solutions de mobilité en lien avec son projet personnel et/ou professionnel. Il se fait uniquement sur prescription par un référent socioprofessionnel (Conseiller Pôle emploi ou Mission Locale, assistante de service social...) ; - <u>Une action de formation « Permis d'apprendre »</u> : destinée à lever les freins (notamment psychologiques) à la mobilité, l'action intègre l'apprentissage des codes et des règles de la mobilité et met à disposition l'utilisation d'un simulateur de conduite, pour expérimenter la mobilité en toute sécurité ; - <u>ODD Normandie</u> : c'est une entreprise d'insertion agréée par la DIRECCTE qui gère un Garage associatif et solidaire, pour accueillir des salariés, des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires des minima sociaux, sous contrat spécifique permettant leur accès à l'emploi. Il propose un service de location de véhicule (scooters, voitures), ouvert à tous, avec tarification sociale ; - <u>Une Auto-école associative et solidaire</u> : actions de formation au permis de conduire. Le PM dispose de plusieurs salles agréées pour l'enseignement de la sécurité routière par des formateurs diplômés. Elles sont équipées de matériels informatiques, de véhicules auto-école dont un avec une boîte automatique, et des formateurs sécurité routière diplômés d'État. |
| PROCÉDURE | <ul style="list-style-type: none"> - Variable selon les actions : se renseigner auprès du Pôle Mobilité |
| OPÉRATEURS | <ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs : Inser Volant, ODD Normandie, FODENO, Actif Insertion, Association havraise des mécanos solidaires, avec la participation du laboratoire de la mobilité inclusive. |
| FINANCEURS | Pôle Emploi, DIRECCTE, FSE, Région, Département, Le Havre Seine Métropole, Ville du Havre, Mission Locale, Lia, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Epargne. |
| CONTACTS | <p>Contact Pôle Mobilité : Tél : 02 32 92 45 89 - contact@pole-mobilite.org</p> <p>Site internet : https://pole-mobilite.org/ + vidéo de présentation</p> <p>http://fodeno.org/pole-mobilite-bassin-demploi-havre</p> |

Mobilité

Mobilité sur le territoire

Ce sont les autres solutions de mobilité proposées aux personnes, solutions alternatives à la voiture individuelle et accessibles à tout public à un prix abordable.

| | |
|---------------------|---|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux personnes de se déplacer en vue d'une insertion durable et professionnelle, - Domaine de l'insertion professionnelle du logement, de la santé et de l'accès aux droits concernés. |
| PUBLIC CONCERNÉ | Tout public dont les 16 / 30 ans |
| MODALITÉS | Variables selon les dispositifs, à voir en consultant les liens ci-dessous |
| PROCÉDURE | <p>Accès direct ou sur orientation des partenaires sur le territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les CCAS, - Les CMS, - La CAF, - Pôle emploi, - La Mission Locale, - Les associations conventionnées, - Les partenaires de l'insertion professionnelle. |
| OPÉRATEURS | <ul style="list-style-type: none"> - LIA : le réseau LiA appartient à la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et propose une offre de transport multimodal : 2 lignes de tramway, 21 lignes de bus, funiculaire, transport à la demande (FiLBus), transport des personnes à mobilité réduite (MobiFil), service de nuit, desserte de la Zone Industrielle et Portuaire, ligne de train à tarification urbaine (LER), location de vélos, 2 parkings relais, 12 parcs à vélos - VTNI : transport touristique en autocars, transport occasionnel, transport périscolaire, transport public - Drakcar : service de covoiturage dédié aux salariés des entreprises de la Zone Industrielle et Portuaire du Havre pour faciliter l'accès à l'emploi, partager les frais de transport entre les conducteurs et les passagers - La roue libre : promotion de la pratique du vélo dans la communauté urbaine : vélo-école (formations pratiques et théoriques), atelier de réparation / autoréparation de vélo, événements culturels et d'informations autour du vélo, collecte, recyclage et réemploi de vélos ou pièces de vélo - Bla Bla Car (et autres sites de co-voiturage) : mise en relation de conducteurs voyageant avec des places libres avec des passagers recherchant un trajet |
| FINANCEURS | Variable selon les dispositifs |
| CONTACTS | <p>http://www.transports-lia.fr http://la-roue-libre.com</p> <p>http://www.vtni76.fr http://drakcar.fr</p> <p>https://www.blablacar.fr</p> |

Mobilité

Pass Monde : Etudes secondaires, Etudes Supérieures, Volontariat et Initiative

| | |
|---------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <p>Le dispositif Pass Monde permet d'accompagner les jeunes normands (lycéens, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, ...) dans le cadre de leur cursus de formation dans le cycle secondaire puis le cycle supérieur et en dehors du temps de formation dans le cadre de leurs projets personnels incluant une mobilité et dans le cadre de missions de volontariat international.</p> <ul style="list-style-type: none">- Développer l'esprit d'initiative des jeunes,- Faciliter la mobilité des apprenants dans leur parcours de formation,- Réussir l'orientation et l'insertion professionnelle grâce à des expériences à l'étranger,- Améliorer la connaissance d'une langue étrangère par un séjour à l'international. <p>Cette aide individuelle, allouée par la Région Normandie, est un appui financier aux projets de mobilité internationale à l'étranger et vient en complément soit d'autres aides et/ou de l'apport du bénéficiaire.</p> <p>Pour les Pass Monde Etude secondaires, Etudes supérieures et Volontariat, l'aide est constituée d'un forfait départ de 200 € ou 400€ selon la destination et d'une aide hebdomadaire de 40€. Pour les projets personnels inscrits dans le Pass monde Initiative, l'aide peut aller jusqu'à 3 500€.</p> |
| PUBLIC CONCERNÉ | <ul style="list-style-type: none">- Jeunes normands (es) de 15 à 30 ans selon le Pass Monde demandé,- Adultes stagiaires de la formation professionnelle inscrit dans un programme financé par la Région,- Personnes en situation de handicap. |
| MODALITÉS | <ul style="list-style-type: none">- Dossiers dématérialisés à compléter avant le départ,- Passage en commission permanente à la Région,- Versement de l'aide individuelle sur le compte bancaire du bénéficiaire. |
| PROCÉDURE | <p>Se connecter sur :</p> <p>https://passmonde.normandie.fr/ ou https://atouts.normandie.fr</p> <ul style="list-style-type: none">- Créer son compte ou s'y connecter,- Déposer un dossier complet. |
| OPÉRATEURS | <ul style="list-style-type: none">- Direction Jeunesse et Sport- Partenaires mobilités (liste consultable sur https://passmonde.normandie.fr). |
| FINANCEURS | Région Normandie |
| CONTACTS | Ecrivez à passmonde@normandie.fr ouappelez le 02 31 06 95 87 du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30 (fermeture à 17h le vendredi) hors jours fériés, ou rendez-vous chez un partenaire mobilité internationale |

Examen de Prévention en Santé de l'UC-IRSA

L'IRSA (Institut inter Régional pour la Santé) existe depuis 1968 sous un statut associatif. C'est en janvier 2015 qu'il devient un organisme de la CPAM et prend le nom d'UC-IRSA (Union de caisses).

| | |
|---------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | L'UC-IRSA a pour objectif principal de contribuer au développement de la prévention en santé par le biais de l'information, du dépistage et l'orientation dans le système de santé. Le Centre d'Examens de Santé du Havre est ouvert de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi. |
| PUBLIC CONCERNÉ | Les offres de services de l'UC-IRSA sont destinées à tous les assurés du Régime Général à partir de 16 ans et sont totalement pris en charge par l'Assurance Maladie sans avance de frais. |
| MODALITÉS | <ol style="list-style-type: none"> 1. L'EPS : l'Examen de Prévention en Santé est modulé et ciblé en fonction de l'âge et du genre, des modes de vie, du suivi médical ou des antécédents personnels et familiaux. Il est adapté à chaque période de la vie. Son contenu et sa périodicité diffère d'une personne à une autre. C'est l'occasion de faire le point sur sa santé avec une équipe médicale de prévention et d'obtenir des informations qui répondent aux besoins et questions de santé personnels. L'EPS permet de bénéficier d'un bilan sanguin, d'examens personnalisés (électrocardiogramme, spirométrie, tests de l'acuité visuelle et auditive). Le rattrapage vaccinal est également proposé ainsi que certains dépistages. 2. L'EES et l'EIA : des séances d'Education En Santé ou des Entretiens Individuels Approfondis peuvent être proposé lors de cette rencontre. Différents thèmes peuvent être abordés (tabac, hygiène et santé bucco –dentaire, alimentation, activité physique etc...) 3. L'ETP : un programme d'éducation thérapeutique rénové « Bien vivre avec son diabète » est proposé pour les personnes diabétiques. 4. L'accès aux droits et aux soins : lors de l'EPS un entretien administratif peut être proposé si un défaut d'accès aux droits et aux soins est repéré, une orientation vers la CPAM est alors proposée. Des propositions d'aide sont faites dans le cas d'un renoncement aux soins quelle qu'en soit la cause. |
| FINANCEURS | CNAM |
| CONTACTS | <p>Centre d'Examens de Santé du Havre 160 rue Massillon – 76600 Le Havre Tél : 02 35 24 69 80 Inscription en ligne : www.uc-irsa.fr</p> |

Aide et écoute psychologique

Le **Relais d'Aide et d'Ecoute Psychologique (RAEP)** accueille toute personne exprimant une souffrance psychique orientée par un travailleur social. C'est une action d'aide et d'écoute auprès d'un public adulte en situation de précarité, dans le but de favoriser un mieux-être psychique, condition préalable à son insertion sociale ou professionnelle. En lui permettant de réfléchir, d'exprimer leur souffrance, de la retravailler, l'accès à d'autres démarches (emploi, santé, vie familiale et sociale...) est favorisé.

Le **Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)** est un lieu d'écoute, d'information, de prévention qui a pour objectif de soutenir les jeunes rencontrant des difficultés particulières, d'évaluer leurs demandes et de les orienter si nécessaire.

| | |
|---------------------|---|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <ul style="list-style-type: none"> - RAEP : Objectif général : favoriser un mieux-être psychosocial des personnes, condition nécessaire à l'insertion sociale et/ou professionnelle, . Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> - Offrir aux bénéficiaires en souffrance psychique et/ou sociale un lieu de parole, de réflexion, d'écoute, de soutien psychologique, - Aider les bénéficiaires à retrouver une autonomie et une amélioration de leur état psychique pour élaborer et/ou poursuivre un parcours d'insertion, à prendre conscience des difficultés qui entravent leur insertion, - Informer les bénéficiaires sur les différentes structures de soins et les orienter vers une prise en charge plus spécialisée si nécessaire. - PAEJ : prendre du recul face aux situations difficiles, rétablir le dialogue et éviter les ruptures, prévenir les risques (violence, suicide, toxicomanie, désocialisation...) |
| PUBLIC CONCERNÉ | <ul style="list-style-type: none"> - RAEP : <ul style="list-style-type: none"> . Bénéficiaires du RSA . Personnes en chantier d'insertion . Demandeurs d'emploi dans un accompagnement global - PAEJ : jeunes de 11 à 25 ans en situation de mal-être ou souhaitant être soutenus face à une situation difficile, parents préoccupés par leur adolescent et qui recherchent un soutien (entretiens anonymes, gratuits et confidentiels). |
| MODALITÉS | <ul style="list-style-type: none"> - RAEP : le service orienteur contacte le psychologue ou le secrétariat pour faire part d'une orientation. Une fiche-commande, remplie par le prescripteur et validée par l'UTAS, formalise l'entrée dans le dispositif. - PAEJ : sans RDV sur les lieux de permanence (Harfleur, Gonfreville-l'Orcher, Le Havre) ou sur RDV en contactant les écoutantes par téléphone. |
| FINANCEURS | Conseil départemental |
| CONTACTS | <p>RAEP : AHAPS - 11 rue Fontenoy - 76600 Le Havre Tél : 02 35 53 17 27 direction@ahaps.fr</p> <p>RAEP : INSER SANTE - 35 rue du Chillou – 76600 Le Havre – Tél : 02 35 95 27 05 inser.sante@wanadoo.fr - https://inserante.fr/</p> <p>RAEP : Terra Psy – 129 rue Jules Lecesne - 76600 Le Havre – Tél : 09 82 25 62 45 info@terrapsy.org - http://www.terrapsy.org/</p> <p>PAEJ : AHAPS – 10 rue Henri Wallon - 76620 Le Havre paej@ahaps.fr</p> <p>. Lyse MURAT psychologue Tél : 06 50 69 71 10 l.murat@ahaps.fr</p> <p>. Stéphanie LAVIGNE éducatrice-spécialisée Tél : 06 61 70 79 54 s.lavigne@ahaps.fr</p> |

Addictions, soins, accompagnement et prévention

Les problématiques d'addictions au sens large peuvent constituer un frein à l'insertion professionnelle ou au maintien dans celle-ci. Dans l'agglomération havraise, il existe des structures de prise en charge pour accompagner les personnes en difficulté avec les addictions.

| | |
|---------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <ul style="list-style-type: none"> - NAUTILIA, structure médico-sociale havraise de l'association Oppelia, dispose d'un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie, ou CSAPA, qui permet de faire le point avec un professionnel sur les difficultés rencontrées et propose un accompagnement et des soins diversifiés en fonction de la situation globale et des besoins et attentes de la personne. Le CSAPA Nautilia est doté d'une Consultation Jeunes Consommateurs, ou CJC. L'objectif de la CJC est d'accueillir des jeunes consommateurs en questionnement leur consommation, ainsi que leur entourage. Le principe est de faire le point, éventuellement de proposer une aide, avant que la consommation ne devienne problématique. Toutes les problématiques d'addiction peuvent être abordées : l'usage d'alcool, de cannabis, la pratique de jeux vidéo ou l'utilisation d'Internet ; - Inser Santé développe une action d'accompagnement des personnes en difficultés d'addictions (APDA), dont l'objectif est pour l'usager d'accéder à un mieux-être grâce à l'accompagnement vers les soins, d'apaiser ses souffrances, d'étayer sa situation sociale et de favoriser son intégration ou sa réintégration dans la vie sociale. |
| PUBLIC CONCERNÉ | <ul style="list-style-type: none"> - NAUTILIA accueille les adultes et adolescents ayant des conduites addictives de tout type, avec ou sans substance, et leurs entourages ; - Inser Santé : public adulte, en situation de précarité et dont la consommation d'alcool rend difficile toute démarche d'insertion, y compris vers les soins spécialisés en addictologie |
| MODALITÉS | <ul style="list-style-type: none"> - NAUTILIA assure un accueil physique et téléphonique, les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 13h00 et de 13h30 à 18h00 ; le jeudi de 9h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h00. L'accueil est gratuit et confidentiel. - La Fondation de l'Armée du Salut dispose du CSAPA Lamartine, qui accueille des personnes en difficulté avec l'alcool, le tabac et les addictions sans substance ; il assure le diagnostic, l'orientation et la prise en charge thérapeutique, ainsi que l'accompagnement social. Sevrage tabagique, activités collectives, sophrologie, consultation entourage sont également proposés. |
| FINANCEURS | ARS, DDCS, Conseil départemental |
| CONTACTS | <p>Nautilia a changé d'adresse depuis le 21 mars 2019 :</p> <p>6, place Jules Ferry - 76600 le Havre – Tél : 02 35 19 32 43</p> <p>www.oppelia.fr - nautilia@oppelia.fr</p> <p>INSER SANTE - 35 rue du Chilou - 76600 Le Havre – Tél : 02 35 95 27 05</p> <p>inser.sante@wanadoo.fr - https://insersante.fr/</p> <p>Fondation de l'Armée du Salut - 22 rue Lamartine - 76600 LE HAVRE – 02 35 43 04 57</p> <p>@ : clamartine.lephare@armeedsalut.fr</p> |

Troubles psychiques, aide à la santé mentale

L'association Terra Psy - Psychologues sans frontières a ouvert son centre de consultation en octobre 2015. Elle est née de l'identification des besoins de soutien psychologique des populations migrantes, réfugiées, déplacées, issues de l'immigration ou victimes de violences traumatiques ou basées sur le genre. Aujourd'hui l'association s'inscrit dans des actions plus générales et accueille un public en situation de vulnérabilité et en souffrance psychosociale.

L'Association VIVRE ET DEVENIR / Dispositif Habitat Côté Cours favorise le rétablissement psychosocial des personnes en situation de souffrance psychique. Elle accompagne les personnes en situation de handicap psychique. Ses actions reposent sur le « chez-soi d'abord » avec le logement comme préalable à l'insertion et au soin.

| | |
|---------------------|---|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <ul style="list-style-type: none">- Terra Psy - Psychologues sans frontières développe notamment des groupes de parole, actions de prévention et d'éducation à la santé mentale, d'accompagnement psychologique. Ces interventions ont pour objectif d'informer et de faciliter le recours aux soins des personnes ayant besoin d'une prise en charge psychologique ;- VIVRE ET DEVENIR / Dispositif Habitat Côté Cours facilite la création, le développement et la gestion de structures sanitaires sociales ou médico-sociales nécessaires à l'accueil, au traitement et à la réinsertion des personnes souffrant psychiques sur le territoire de santé de la région havraise. |
| PUBLIC CONCERNÉ | <ul style="list-style-type: none">- Terra Psy - Psychologues sans frontières : toutes les personnes en situation de vulnérabilité, ayant besoin d'un soutien psychologique adapté- VIVRE ET DEVENIR / Dispositif Habitat Côté Cours : adultes en situation de handicap psychique stabilisé |
| MODALITÉS | <ul style="list-style-type: none">- Terra Psy - Psychologues sans frontières : ses actions regroupent :<ul style="list-style-type: none">• les entretiens à visée informative,• les entretiens d'évaluation psychologique,• les séances collectives d'information et d'éducation pour la santé.Dans le cadre de ces interventions, il est possible que le psychologue se déplace vers les personnes ayant des difficultés à se mobiliser pour des soins.- VIVRE ET DEVENIR / Dispositif Habitat Côté Cours, axé sur la réhabilitation psychosociale, est gestionnaire d'un SAMS AH (cf. infra), d'un service logement adapté (résidence accueil, ALT et logements ordinaires), d'un service d'aide à domicile spécialisé « S3A » (Servir, Aider, Accompagner, Autonomiser), d'un groupe d'entraide mutuelle (GEM LES PIEDS DANS L'PLAT) et d'un centre de formation sur l'accompagnement de personnes en situation de handicap psychique. |
| FINANCEURS | FSE, ARS, DDCS, CGET, Conseil départemental, Le Havre Seine Métropole, Ville du Havre |
| CONTACTS | Terra Psy - Psychologues sans frontières – 129 rue Jules Lecesne - 76600 Le Havre – Tél : 09 82 25 62 45 info@terrapsy.org - http://www.terrapsy.org/ VIVRE ET DEVENIR / Dispositif Habitat Côté Cours - 15 Passage Arcade Noury – 76600 Le Havre - Tél : 02 32 85 03 40 - www.vivre-devenir.fr |

SAVS / SAMSAH

Les services d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés (SAMSAH) et les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) sont des services médico-sociaux issus de la loi du 11 février 2005. S'adressant à des adultes en situation de handicap, ils contribuent à la réalisation de leur projet de vie par un accompagnement adapté favorisant ainsi leur insertion en milieu ordinaire.

| | |
|---------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <p>- Le SAVS propose un accompagnement adapté dont l'objectif est le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, scolaires ou professionnels de la personne handicapée. Il a été créé pour favoriser un maintien de la personne en milieu ouvert ainsi qu'un apprentissage de l'autonomie. Il offre une série de prestations parmi lesquelles l'assistance, le suivi éducatif et psychologique, ou encore l'aide dans la réalisation des actes quotidiens et l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale.</p> <p>- Le SAMSAH a pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins, la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.</p> |
| PUBLIC CONCERNÉ | <p>- SAVS : avoir une reconnaissance handicap entre 50 et 79 %,</p> <p>- SAMSAH : avoir une reconnaissance handicap au moins égale à 80 % ou être, compte tenu du handicap, dans l'impossibilité de se procurer un emploi,</p> <p>- critères communs : avoir entre 20 et 60 ans au moment de la demande, voire plus de 60 ans si le handicap a été reconnu avant cet âge limite, bénéficier d'une décision d'orientation prononcée par la C.D.A.P.H. de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)</p> |
| MODALITÉS | <p>En plus des missions dévolues aux SAVS qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence, ▪ Un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie, <p>les SAMSAH apportent aux usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des soins réguliers et coordonnés, ▪ Un accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert. <p>La prise en charge, en règle générale de 5 ans, peut être renouvelée à l'issue</p> |
| FINANCEURS | ARS, CNAM, Conseil départemental |
| CONTACTS | <p>SAVS/SAMSAH Les Caraques - 13 Place d'Armes - 76700 HARFLEUR – Tél : 02 35 51 78 99</p> <p>SAVS ADEO - 101 boulevard de Strasbourg - 76600 LE HAVRE – Tél : 02 78 34 04 44</p> <p>SAVS Ligue havraise - 58 rue du Général Chanzy - 76600 LE HAVRE – Tél : 02 35 54 47 42</p> <p>SAVS Helen Keller - 49 rue Saint Just BP2010 - 76600 LE HAVRE – Tél : 02 35 48 82 19</p> <p>SAMSAH VIVRE ET DEVENIR / Dispositif Habitat Côté Cours - 15 Passage Arcade Noury – 76600 Le Havre - Tél : 02 32 85 03 40 - www.vivre-devenir.fr</p> <p>SAMSAH Ligue havraise - 58 rue Général Chanzy - 76600 LE HAVRE – Tél : 02 35 19 04 48</p> |

Accompagnement des troubles « DYS- »

L'association RAPSODY (Relais associatif pour prendre soin de la dyslexie dans le pays de Caux) créée en 2002, permet d'informer et de sensibiliser un large public sur les troubles DYS- et leurs répercussions, d'apporter un soutien à tous ceux qui se sentent isolés de par leurs difficultés scolaires et professionnelles, et d'assurer une pluridisciplinarité pour une meilleure « rééducation ».

| | |
|---------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir et informer le public concerné, son entourage, les professionnels de la santé et de l'éducation, - Trouver des relais et lieux de prise en charge pour les jeunes et adultes porteurs de troubles des apprentissages tels que la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie, la dyscalculie, la dysorthographie, la dysgraphie (regroupés sous le terme « troubles DYS- »), afin de lever les freins à une insertion sociale et professionnelle, - Accompagner les professionnels de l'insertion et de la formation au repérage des personnes porteuses d'un trouble DYS- - Développer des actions d'information, de formation en direction des différents acteurs. |
| PUBLIC CONCERNÉ | <ul style="list-style-type: none"> - Structures d'insertion professionnelle, socio-professionnelles et centres de formation de la région havraise, - Personnes concernées par un trouble DYS-, leur entourage |
| MODALITÉS | <p>L'association, créée par des personnes dyslexiques, s'est donnée pour mission d'être une plate-forme d'échanges, de réflexions et de propositions entre les parents, les instances politiques, les institutions de la santé, de l'éducation nationale et les associations.</p> <p>Elle collabore depuis 2008 avec différentes structures d'insertion professionnelle, socio-professionnelles et de centres de formation de la région havraise pour trouver des solutions quant à la formation des publics présentant des troubles spécifiques des apprentissages.</p> <p>RAPSODY œuvre à la formation continue des demandeurs d'emploi, des salariés, des apprentis et a donc développé des formations en direction des professionnels publics et privés et des publics pour répondre aux besoins exprimés sur le territoire.</p> |
| FINANCEURS | Groupement d'intérêt public du Contrat de Ville de la communauté urbaine |
| CONTACTS | <p>Accueil et ateliers sur RDV :</p> <p>76 rue Saint-Jacques – 76600 Le Havre</p> <p>Renseignements : Corinne COSSON - 06 75 74 71 22</p> <p>rapsodys@ouvaton.org</p> <p>http://rapsodys76.fr/</p> |

Handicap, recrutement & maintien

Cap emploi Le Havre fait partie d'un réseau de 98 Organismes de Placement Spécialisés présent sur l'ensemble du territoire national, qui apporte un service de proximité, une expertise et une réponse adaptée aux besoins des travailleurs handicapés et des employeurs publics et privés.

Ses missions visent à sécuriser les parcours professionnels : faciliter l'accès à l'emploi, prévenir les ruptures, gérer les transitions professionnelles et donc garantir le maintien en emploi. Parallèlement, Cap emploi accompagne les entreprises privées et publiques dans leurs démarches et est le relais de la politique d'emploi des travailleurs handicapés.

| | |
|----------------------------|--|
| OBJECTIF / FINALITÉ | <p>Au service des personnes handicapées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bénéficier d'un accompagnement pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet professionnel, notamment dans le cadre du Conseil en évolution professionnelle (CEP). - Faciliter la recherche d'emploi : identifier ses compétences, rédiger un CV et une lettre de motivations, sélectionner des offres, entrer en relation avec l'employeur, aider à l'intégration dans l'entreprise, identifier les moyens de compensation pour adapter la situation de travail... - Trouver des solutions adaptées pour conserver son activité en tenant compte de l'état de santé de la personne : recherche et mise en œuvre d'une solution pour conserver son emploi en lien avec le médecin du travail et l'employeur ou envisager une reconversion professionnelle. <p>Au service des employeurs privés et publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recruter une personne en situation de handicap : analyse du poste (compétences et contraintes associées), proposition de candidats, évaluation des besoins d'adaptation de la situation de travail et intégration du collaborateur. - Maintenir dans l'emploi un collaborateur dont l'état de santé pose des difficultés dans l'exercice de son activité professionnelle : recherche et mise en œuvre d'une solution en lien avec le médecin du travail. |
| PUBLIC CONCERNÉ | <ul style="list-style-type: none"> • Les personnes Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi ou en cours de l'être • Les employeurs publics et privés |
| MODALITÉS | Se renseigner sur le site internet : https://www.capemploi-76lehavre.com |
| FINANCEURS | Pôle Emploi – AGEFIPH – FIPHFP |
| CONTACTS | <p>Cap Emploi Le Havre – OPS Le Havre – 58 rue du Général Chanzy – 76600 Le Havre Tél : 02 35 22 71 21 Mail : secretariat@capemploi76lehavre.com</p> |

Liens utiles

Accès à l'emploi / insertion professionnelle

Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral

<https://www.ml-lehavre.fr/>

Siège social : 5 rue Miroglio - 76620 Le Havre – Tél : 02 35 43 53 95

Pôle emploi

<https://www.pole-emploi.fr/accueil/>

HARFLEUR
POLE EMPLOI HARFLEUR
Avenue Clos Labédoyère
76700 Harfleur

HAVRE SOUDAY
POLE EMPLOI SOUDAY
17 rue Paul Souday
76600 Le Havre

HAVRE FERRER
POLE EMPLOI FERRER
17 rue Ferrer
76600 Le Havre

HAVRE VILLE HAUTE
POLE EMPLOI VILLE HAUTE
20 rue Léon Peulevey
76620 Le Havre

Cap Emploi Le Havre

<https://www.capemploi-76lehavre.com/>

58 rue du Général Chanzy
76600 Le Havre
Tél : 02 35 22 71 21

Région Normandie

<https://parcours-metier.normandie.fr/>

Numéro gratuit Parcours-Métier



Le numéro gratuit Parcours-Métier **0 800 05 00 00** – Service & appel gratuits

Service est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

(sauf le vendredi après-midi, de 13h30 à 16h30)

La vocation de ce service est double :

- informer les normands sur l'offre de formation, les dispositifs ainsi que les mesures d'accompagnement possibles
- aiguiller les personnes vers une ou plusieurs structures compétente(s), un interlocuteur spécifique au regard du parcours de chacun

Le service, issu d'un partenariat entre la **Région**, le **Carif-Oref de Normandie** et le **Fongécif** mobilise une équipe de 11 chargés d'information qui se relaient du lundi au vendredi pour informer et guider les normands dans leurs choix de formation professionnelle continue.

Il fait partie du service public régional de l'orientation (SPRO) et a bénéficié du soutien du Fonds Social Européen (FSE).

Lexique des principaux sigles utilisés

| | |
|--------|---|
| AAH | Allocation Adulte Handicapé |
| ACI | Atelier et Chantier d'Insertion |
| AI | Association Intermédiaire |
| ASS | Allocation de Solidarité Spécifique |
| CAF | Caisse d'Allocations Familiales |
| CAQ | Contrat d'Accès à la Qualification |
| CCAS | Centre Communal d'Action Sociale |
| CCI | Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire |
| CDD(I) | Contrat à Durée Déterminée (d'Insertion) |
| CDI | Contrat à Durée Indéterminée |
| CEP | Conseiller en Evolution Professionnelle |
| CFA | Centre de Formation d'Apprentis |
| CMS | Centre Médico-Social |
| CPF | Compte Personnel de Formation |
| CRP | Centre de Rééducation Professionnelle |
| CSAPA | Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie |
| DE | Demandeur(s) d'Emploi |
| EA | Entreprise adaptée |
| EI | Entreprise d'Insertion |
| EPIDE | Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi |
| ESS | Economie Sociale et Solidaire |
| ETTI | Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion |
| FSE | Fonds Social Européen |
| GEIQ | Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification |
| IPP | Incapacité Partielle Permanente |
| LER | Lézard' Express Régionale |
| MDPH | Maison Départementale des Personnes Handicapées |
| OPCO | Opérateur de Compétences |
| PAEJ | Point Accueil Ecoute Jeunes |
| PEC | Parcours Emploi Compétences |
| PLH | Programme Local de l'Habitat |
| QPV | Quartier prioritaire de la Politique de la Ville |
| RAEP | Relais d'Aide et d'Ecoute Psychologique |
| RNCP | Répertoire National des Certifications Professionnelles |
| RQTH | Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé |
| RSA | Revenu de Solidarité Active |
| SAMETH | Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés |
| SAMSAH | Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés |
| SAVS | Service d'Accompagnement à la Vie Sociale |
| SIAE | Structure(s) d'Insertion par l'Activité Economique |
| TH | Travailleur Handicapé |
| TRE | Techniques de Recherche d'Emploi |
| TVA | Territoire de Veille Active |
| UTAS | Unité Territoriale d'Action Sociale |